

Rapport financier et États financiers audités

2022

Institut international de planification de l'éducation (IIPE)



Sommaire

| | |
|---|----|
| Sommaire | 2 |
| Introduction | 4 |
| Vue d'ensemble des états financiers | 5 |
| Stratégie, objectifs et faits marquants de la mise en œuvre du programme | 8 |
| Faits marquants des états financiers | 14 |
| Opinion du commissaire aux comptes | 26 |
| Approbation des états financiers | 30 |
| États financiers audités 2022 | 31 |
| I. État de la situation financière | 32 |
| II. État de la performance financière | 33 |
| III. État des variations de l'actif net | 34 |
| IV. Tableau des flux de trésorerie | 35 |
| V. État de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels | 36 |
| VI. Annexe aux états financiers | 38 |
| Note 1 : Périmètre comptable et pouvoirs statutaires | 38 |
| Note 2 : Principales conventions comptables | 39 |
| Note 3 : Estimations, hypothèses et jugements comptables | 49 |
| Note 4 : Normes comptables publiées | 50 |
| Note 5 : Trésorerie | 50 |
| Note 6 : Placements | 51 |
| Note 7 : Créances à recevoir | 51 |
| Note 8 : Paiements anticipés | 52 |
| Note 9 : Autres créances | 52 |
| Note 10 : Créances de l'UNESCO | 52 |
| Note 11 : Immobilisations corporelles | 53 |
| Note 12 : Immobilisations incorporelles | 55 |
| Note 13 : Comptes à payer et charges à payer | 55 |
| Note 14 : Prestations dues au personnel | 56 |
| Note 15 : Contributions volontaires avec conditions | 60 |

| | |
|--|----|
| Note 16 : Autres passifs | 60 |
| Note 17 : Actif net | 61 |
| Note 18 : Produits | 63 |
| Note 19 : Charges | 64 |
| Note 20 : Budget | 66 |
| Note 21 : Gestion des risques financiers | 71 |
| Note 22 : Gestion du capital | 73 |
| Note 23 : Informations relatives aux parties liées | 73 |
| Note 24 : Informations sectorielles | 75 |

Introduction

L'Institut international de planification de l'éducation (IIEPE ou « l'Institut ») fait partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'UNESCO est considérée comme l'organe de contrôle de l'IIEPE. Ces états financiers sont inclus dans les états financiers consolidés de l'UNESCO.

L'IIEPE a été créé en 1963 dans le cadre de l'UNESCO, afin de promouvoir l'enseignement et la recherche sur la planification de l'éducation en relation avec le développement économique et social.

L'IIEPE est l'un des neuf instituts de catégorie 1 de l'UNESCO et relève du secteur de l'éducation.

Les statuts de l'IIEPE ont été approuvés et adoptés lors de la douzième session de la Conférence générale de l'UNESCO, en 1962, par la résolution 1.213. Le Directeur général, conformément aux décisions de la Conférence générale, a autorisé l'IIEPE à fonctionner avec un compte spécial. L'Institut jouit d'une autonomie fonctionnelle pour les questions relatives à l'administration, aux finances et aux ressources humaines.

La Vérificatrice générale du Canada a été nommée Commissaire aux comptes de l'UNESCO et de ses instituts par la Conférence générale, lors de sa 39^e session, pour les exercices financiers 2018-2023, par sa résolution 39C/12.

Le Commissaire aux comptes a exprimé une opinion sans réserve (favorable) sur les états financiers. Les états financiers de l'Institut, qui font partie intégrante des états financiers consolidés de l'UNESCO, ainsi que tout rapport du Commissaire aux comptes de l'UNESCO sur l'Institut, sont soumis au Conseil pour approbation.

Des rapports plus détaillés sur les activités du programme de l'IIEPE figurent dans le « Rapport de la direction sur la mise en œuvre et les résultats des activités de l'IIEPE en 2022 » (63 GB/4 Partie 1), disponible en ligne et en anglais à l'adresse

https://www.iiep.unesco.org/sites/default/files/63_gb_rep_appweb.pdf

https://www.iiep.unesco.org/sites/default/files/2022_report_of_iieps_activities.pdf

Vue d'ensemble des états financiers

Les comptes et les états financiers de l'IPE sont tenus et préparés conformément aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IPE tels qu'approuvés par le Conseil exécutif de l'UNESCO, en accord avec les règles formulées par le directeur de l'Institut telles que rapportées au Conseil d'administration.

Les méthodes comptables sont conformes aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité de l'exploitation et sont conformes aux exigences des normes IPSAS. Lorsque les IPSAS sont muettes sur une norme spécifique, les normes internationales d'information financière (IFRS) appropriées sont appliquées.

Le siège de l'Institut est situé à Paris, et deux autres bureaux sont localisés à Dakar et Buenos Aires. L'IPE renforce les capacités des États membres de l'UNESCO à planifier et à gérer leurs systèmes éducatifs. L'IPE apporte des résultats solides, conformes à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO.

Les états financiers de l'IPE couvrent les secteurs d'activité suivants :

IPE Paris

Le financement de base et le financement de projets (extrabudgétaires) répondent aux objectifs stratégiques et aux résultats décrits dans la stratégie à moyen terme de l'IPE. Les opérations du programme sont menées aux niveaux national, régional, interrégional et mondial.

IPE Buenos Aires

Le fonctionnement du programme est similaire à celui du bureau de l'IPE à Paris. Le bureau répond principalement, mais pas exclusivement, aux demandes des États membres de la région Amérique latine.

IPE Dakar

Depuis novembre 2001, le bureau de Dakar est une plateforme d'expertise pour l'analyse du secteur de l'éducation et le suivi des objectifs éducatifs mondiaux en Afrique. Il était initialement hébergé par le Bureau régional pour l'éducation en Afrique de l'UNESCO (UNESCO-BREDA). En octobre 2013, le bureau de Dakar a été officiellement rattaché à l'IPE, intégration qui a bénéficié du soutien de l'Agence française de développement (AFD).

Les états financiers se composent de :

Un état de la situation financière (page 32)

Il fournit des informations sur l'actif net à la date de clôture de l'exercice - la différence entre le total de l'actif et du passif de l'IPE. Il renseigne sur le niveau de ressources disponibles pour soutenir les opérations futures et le passif non capitalisé.

Un état de la performance financières (page 33)

Cet indicateur mesure l'excédent ou le déficit net de l'exercice - la différence entre les produits et les charges. Il fournit des informations sur le coût de l'exécution des programmes de l'Institut, ainsi que sur les montants et les sources de revenus.

Un état des variations de l'actif net (page 34)

Il reflète toutes les variations (augmentation ou diminution) de l'actif net entre le début et la fin de la période de référence, découlant du montant total de l'excédent ou du déficit de la période, et/ou de l'ajustement, comptabilisé directement en tant que variations de l'actif net.

Un tableau des flux de trésorerie (page 35)

Ce document fournit des informations sur la manière dont l'Institut a levé et utilisé les fonds durant cette période. Il mesure la différence entre les entrées et les sorties de fonds réelles.

Un état de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels (pages 36-37)

Cette comparaison permet de savoir si les ressources ont été utilisées conformément au budget approuvé, et montre les différences entre les charges réelles et les affectations budgétaires approuvés.

Annexe aux états financiers (pages 38-78)

Ces notes aident à comprendre les états financiers. Elles comprennent un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives. Elles fournissent des informations supplémentaires sur les états financiers, comme l'exigent les normes IPSAS.

Stratégie, objectifs et faits marquants de la mise en œuvre du programme

Au cours de l'année écoulée, l'IPE a soutenu les États membres de manière plus complète dans le cadre des efforts de redressement post-COVID-19 et a lancé la 11^e Stratégie à moyen terme (SMT). Cette dernière adopte une approche réactive du continuum de planification et de gestion et de l'opérationnalisation des plans, en mettant l'accent sur des résultats éducatifs de qualité mesurables.

La SMT repositionne la planification et la gestion de l'éducation (2022-2025) et reflète la nécessité d'une transformation de l'éducation et des efforts de redressement. La pandémie a été un signal d'alarme, révélant les menaces systémiques qui pèsent sur l'éducation et qui ont d'énormes répercussions sur la pauvreté et les inégalités.

Assurer une éducation de qualité, comme le prévoit l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4), nécessite des systèmes éducatifs résilients, capables d'anticiper et de résister aux chocs futurs. Reconnaissant que les crises, y compris celles dues au changement climatique ou aux conflits, sont susceptibles de continuer à perturber l'éducation et l'apprentissage dans le monde entier, la SMT reconnaît la nécessité de continuer à investir des ressources et des efforts dans l'appui à une planification adaptée aux crises.



Carte logique de la 11^e stratégie à moyen terme de l'IPE (2022-2025).

DES EXEMPLES DE SERVICES ET DE SOUTIENS CIBLÉS

Les fonctions de **Formation** et de **Coopération technique** travaillent ensemble à :

- l'analyse sectorielle
- la formulation et la planification des politiques
- les stratégies de mise en œuvre
- la gestion du système et du budget
- l'évaluation, le suivi et l'apprentissage

DES BIENS PUBLICS MONDIAUX

Pour mettre en pratique l'Objectif stratégique 2, la fonction **de gestion et mobilisation des connaissances** produit, traite et diffuse des connaissances répondant aux besoins de son public cible. On compte notamment :

- des supports de connaissance et des publications en accès libre sous des formats facilement accessibles
- des synthèses d'éléments factuels et le recensement des lacunes en matière de gestion de l'éducation, de leadership et de gouvernance
- des forums politiques et des ateliers internationaux
- l'accès à des outils de diagnostic et une aide pour les utiliser au niveau sectoriel
- des bases de données et des boîtes à outils sur les politiques à l'usage des divers sous-secteurs de l'éducation
- des solutions numériques basées sur des données en libre accès et des logiciels gratuits pour la gestion de l'éducation
- des pôles de connaissances et des communautés de pratiques
- des guides et des manuels traitant de l'analyse, la planification et la gestion
- le partage de données primaires et secondaires harmonisées, en complément de celles de l'Institut de statistique de l'UNESCO et du Rapport mondial de suivi sur l'éducation.

POINTS MARQUANTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Au cours de la 11^e SMT, l'IIPE s'efforce d'adopter une approche plus intégrée de la création de partenariats, à travers les équipes et les bureaux.

Objectif stratégique 1

Pour favoriser la transformation des systèmes éducatifs en 2022, l'IIPE a adapté les activités de renforcement des capacités aux besoins des pays et a élaboré une planification pour des secteurs ou des contextes spécifiques, tels que la planification de l'éducation adaptée aux crises et l'inclusion de tous les apprenants. L'accent a été mis sur les données pour la prise de décision, le développement de systèmes d'information et de suivi de l'éducation, et la planification et la gestion de l'éducation pour les acteurs de niveau intermédiaire ou des niveaux décentralisés du système afin de mettre en œuvre le changement.

Transformer l'éducation grâce à la coopération technique

En 2022, l'IIPE a fourni une coopération technique à 19 pays, dont huit en Afrique. Le soutien est allé au-delà des analyses sectorielles de l'éducation (ASE) et des plans sectoriels de l'éducation (PSE) nationaux, ce qui s'est traduit par une offre plus diversifiée, avec une augmentation notable du soutien à la gestion des ressources humaines (GRH), en particulier en Afrique.

La planification de l'éducation en situation de crise est restée une priorité.

Grâce à son nouveau modèle opérationnel, l'IIPE s'est aligné plus étroitement sur le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE, pour *Global Partnership for Education*) aux niveaux national, régional et mondial, en fournissant des biens publics mondiaux en réponse aux demandes des pays et des partenaires par l'intermédiaire des mécanismes d'échange de connaissances et d'innovation et d'Éducation à Haute Voix (EOL, pour *Education Out Loud*) du GPE.

Transformer l'éducation par la formation et le développement des capacités

L'IIPE investit continuellement dans des méthodes d'enseignement et d'apprentissage innovantes pour répondre à l'évolution des besoins et des demandes des décideurs et des planificateurs de l'éducation dans le monde entier. L'année 2022 a été consacrée à la construction de la nouvelle stratégie de formation. En avril 2022, l'Institut a dévoilé son nouveau Campus Global dans le cadre d'une nouvelle stratégie mondiale de formation.

Objectif stratégique 2

Des connaissances exploitables sur la planification et la gestion de l'éducation ont infusé les activités de développement des capacités de l'IIPE en 2022, afin d'impulser la transformation des systèmes éducatifs. Divers sujets et thèmes ont été explorés, tandis que de nombreux canaux et formats ont été exploités et optimisés pour soutenir l'application de nouvelles connaissances et favoriser le changement.

Transformer l'éducation par la gestion et la mobilisation des connaissances

En 2022, une nouvelle équipe de gestion et de mobilisation des connaissances (KMM, pour *Knowledge Management and Mobilization*) a été créée pour mieux aligner les priorités de l'IIPE en matière de recherche et de développement sur les besoins des pays et des partenaires. L'objectif de l'équipe KMM est de renforcer l'engagement du public vis-à-vis de ses produits de la connaissance.

APERÇU DE L'IIPE POUR 2022

Figure 1. Aperçu du portefeuille de coopération technique pour 2022



Figure 2. Pays recevant un soutien pour l'ASE et le PSE en 2022



Figure 3. Principaux chiffres de la formation à l'IIPE en 2022

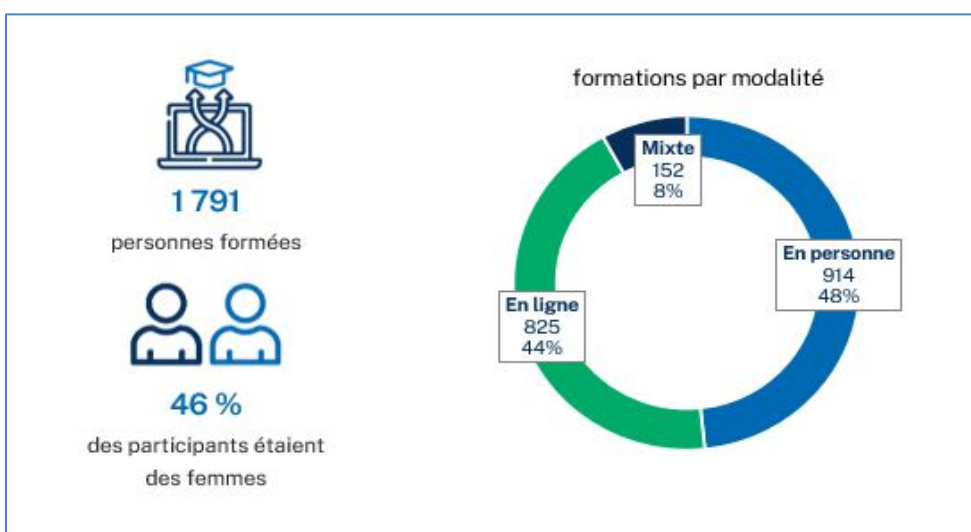


Figure 4. Principales figures de la gestion et de la mobilisation des connaissances en 2022

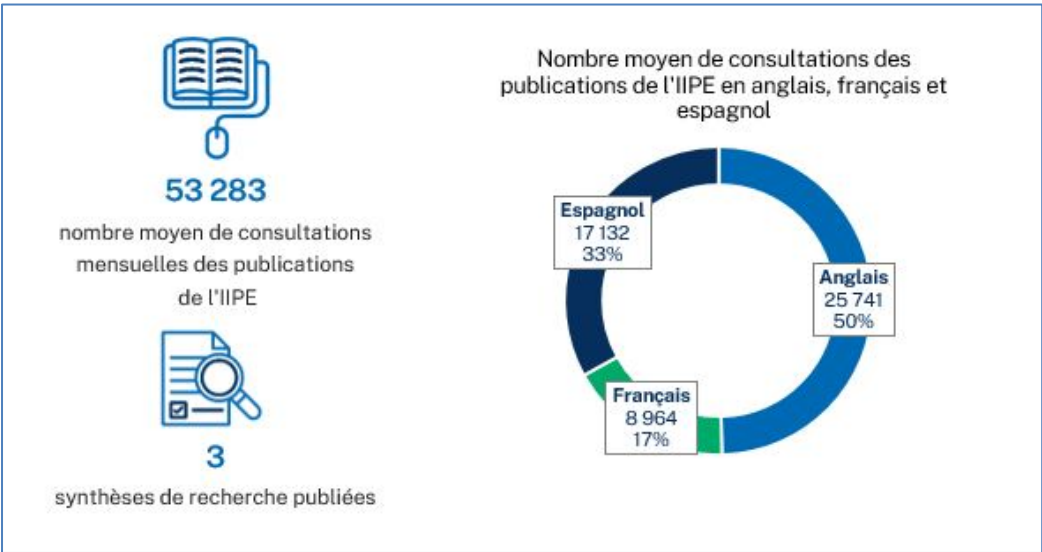
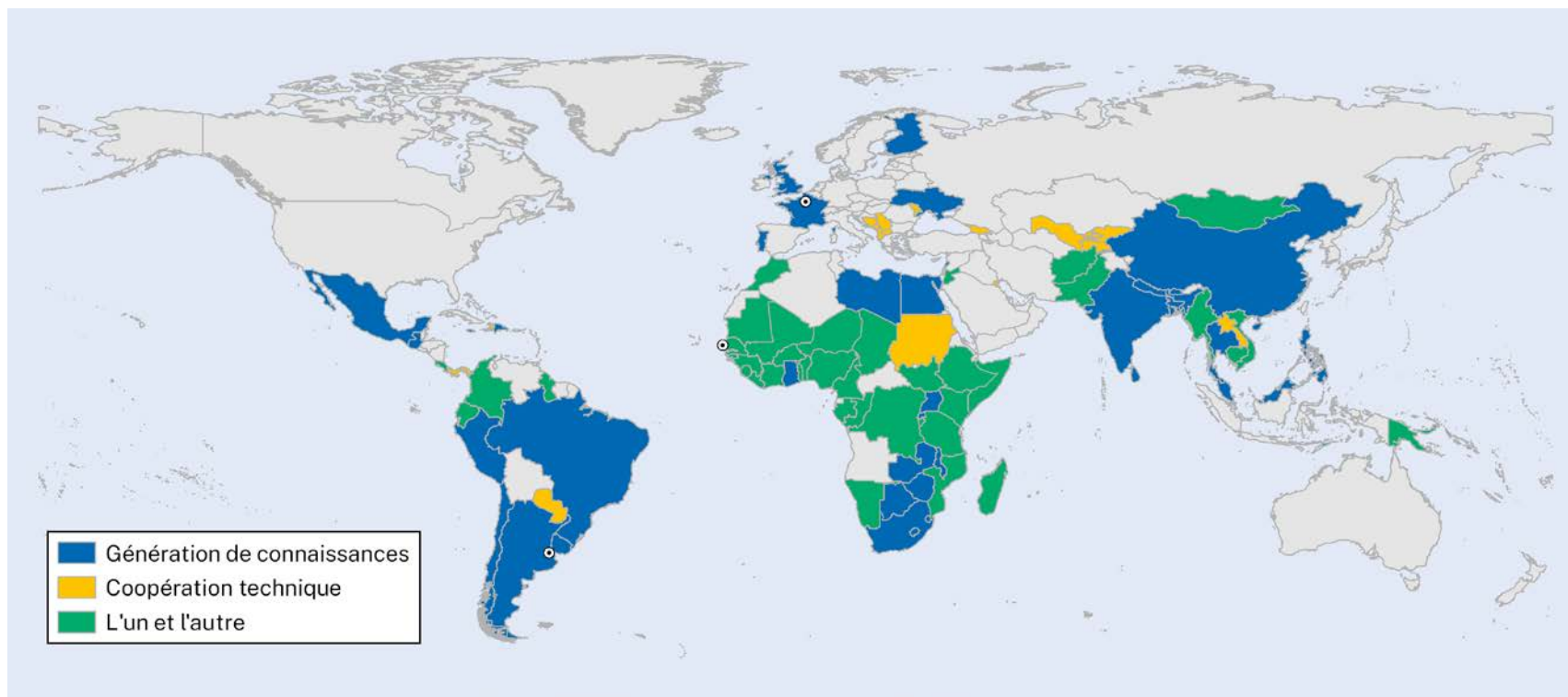


Figure 5. Répartition géographique des projets de coopération technique et de recherche, 2022



Calculs effectués sur la base de données des projets de l'IIPE extraites le 23 novembre 2022.

Les appellations utilisées sur cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO ou de l'IIPE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire fixée par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été défini. Le statut définitif de la zone d' Abyei n'est pas encore déterminé. La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.



Faits marquants des états financiers

Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ)

I. GÉNÉRALITÉS

Les principales activités de l'IIPE sont financées par des contributions volontaires. Certaines contributions accordées à l'IIPE sont des contributions non affectées, ou versées pour le financement de base. Elles sont allouées conformément aux résolutions du conseil d'administration, tandis que les financements de projets (extrabudgétaires) sont affectés à des programmes et projets spécifiques.

L'IIPE continue de dépendre des contributions volontaires au financement de base (fonds non affectés) pour atteindre les objectifs de son programme.

En 2022, les principaux donateurs du financement de base¹, la France 4,6 millions \$US (2021 : 5,7 millions \$US), la Suisse 2,01 millions \$US (2021 : 4,3 millions \$US), la Norvège 1,3 million \$US (2021 : 3,2 millions \$US) et la Suède 1,8 million \$US (2021 : 2,3 millions \$US) ont poursuivi leur soutien à l'IIPE.

Le financement de base reçu a connu une réduction significative, de 37 %², compensée par la réduction de 7 % des effectifs dans les bureaux de l'IIPE, l'augmentation de 27 % des contributions au financement des projets et l'utilisation des réserves des années précédentes.

D'autres institutions³ ont continué à soutenir l'*IIPE Paris* par le biais de projets affectés, comme l'Agence française de développement (AFD), qui a alloué 0,191 million \$US au Burkina Faso, en collaboration avec le bureau de l'IIPE à Dakar. D'autres institutions et bailleurs de fonds soutiennent également des projets, tels que la Fondation pour la promotion d'une société ouverte (0,2 million \$US), le Réseau sur les politiques et la coopération internationales en éducation et en formation (IHEID NORRAG) (0,078 million \$US), le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) (0,141 million \$US), Oxfam IBIS (0,182 million \$US), la Banque de développement des Caraïbes (0,012 million \$US) et Dubai Cares (0,043 million \$US). L'Union européenne (UE) a également poursuivi son soutien aux projets en cours, à hauteur de 0,670 million \$US, et l'UNESCO a débloqué des fonds décentralisés pour la mise en œuvre de l'IIPE à Paris, à hauteur de 0,97 million \$US.

L'IIPE Paris bénéficie de l'utilisation gratuite de ses locaux à Paris par le gouvernement français.

L'*IIPE Dakar* est hébergé par le bureau régional de l'UNESCO à Dakar. En 2022, 2,26 millions \$US provenant du financement de base de la France (la convention 2020-2023 de l'AFD signée en 2019) ont été affectés au soutien des activités du bureau de Dakar. Cela s'ajoute à la contribution du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MOFA) également affectée au projet GCI. En outre, l'AFD soutient d'autres projets, dont 1,77 million \$US en 2022 pour le projet Qualité : "Appuis au pilotage de la qualité de l'éducation à destination de pays d'Afrique subsaharienne". L'IIPE Dakar a également reçu des contributions autofinancées provenant de pays locaux, tels que le gouvernement du Burundi 0,127 million \$US, le gouvernement du Bénin 0,058 million \$US, le

¹ Montants reçus en 2022 sur la base de la comptabilité de caisse : Recettes du compte spécial IIPE ([pages 24 et 25](#)). Le taux de change peut diverger de la comptabilité d'exercice des États Financiers.

² Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

³ Ventilation des montants sur la base de la comptabilité de caisse par bureau : Recettes du compte spécial IIPE ([pages 24 et 25](#))

gouvernement du Nigéria 0,177 million \$US, le gouvernement du Togo 0,031 million \$US. D'autres contributions proviennent du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) pour un montant de 0,28 million \$US, du Centre Régional de Formation pour Entretien Routier PAIF pour un montant de 0,05 million \$US et des fonds décentralisés de l'UNESCO pour un montant de 1,05 million \$US.

L'*IPE Buenos Aires* bénéficie de l'utilisation gratuite de ses locaux par le gouvernement argentin. Il poursuit son activité dans la région de l'Amérique latine. En 2022, l'IPE a reçu des fonds du gouvernement Argentin 0,07 million \$US, du Cap Vert 0,04 million \$US, de Guyane 0,07 million \$US, de l'UNICEF 0,048 million \$US et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) 0,047 million \$US.

L'année s'est terminée avec un déficit de 0,6 million \$US. L'IPE continue de rechercher activement de nouveaux accords et donateurs pour renforcer la capacité des pays à planifier et à gérer leurs systèmes éducatifs en poursuivant la 11e SMT (2022-2025).

II. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actifs

Fin 2022, le total des actifs de l'IIPE s'élevait à 26,5 millions \$US (2021 : 30,8 millions \$US), soit une diminution de 4,3 millions \$US (14 %) par rapport à l'année précédente.

Une part importante des actifs gérés par l'IIPE est constituée de liquidités et de créances de l'UNESCO 24 millions \$US (2021 : 18 millions \$US) qui soutiennent ses activités principales et de financement de projets.

Depuis novembre 2022, les investissements de l'IIPE sont gérés au sein de cette trésorerie commune mise en place par l'UNESCO et comptabilisés par l'IIPE en tant que créance de l'UNESCO. L'IIPE détient 12,7 millions \$US (2021 : 10,02 millions \$US) dans le compte à recevoir de l'UNESCO, y compris les montants investis dans le cadre du mécanisme de centralisation de trésorerie de l'UNESCO.

Les actifs courants moins les passifs courants (fonds de roulement) s'élèvent à 21,7 millions \$US (2021 : 13,3 millions \$US) et comprennent, entre autres, les créances et les liquidités pour l'exécution des projets assortis de conditions.

| Actif | 2022 | 2021 | Variance | |
|-------------------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|
| | | | Milliers de \$US | % |
| Actifs courants | 25 624 | 20 672 | 4 952 | 24 % |
| Trésorerie | 11 344 | 7 899 | 3 445 | 44 % |
| Stocks | 6 | 14 | (8) | (57 %) |
| Créances à recevoir | 1 133 | 2 300 | (1 167) | (51 %) |
| Paievements anticipés | 257 | 230 | 27 | 12 % |
| Autres créances | 135 | 210 | (75) | (36 %) |
| Créance de l'UNESCO | 12 749 | 10 019 | 2 730 | 27 % |
| Actifs non courants | 877 | 10 116 | (9 239) | (91 %) |
| Placements | - | 9 107 | (9 107) | (100 %) |
| Immobilisations corporelles | 760 | 842 | (82) | (10 %) |
| Immobilisations incorporelles | 117 | 167 | (50) | (30 %) |
| Total des actifs | 26 501 | 30 788 | (4 287) | (14 %) |

Actifs courants

L'augmentation de 4,95 millions \$US (24 %) des actifs courants s'explique principalement par le rachat de placements à terme, affectés à l'actif non courant et transférés au mécanisme de centralisation de trésorerie (8,5 millions \$US), ce qui a augmenté les montants dus par l'UNESCO, 2,7 millions \$US, de 10 millions \$US au 31 décembre 2021 à 12,7 millions \$US au 31 décembre 2022. La trésorerie a également augmenté à la fin de l'année (3,4 millions \$US), principalement en raison des montants reçus en décembre des donateurs au financement de base.

Les créances ont diminué de 1,2 million \$US (51 %) principalement dû de la réception de fonds à la fin de l'année.

Les paiements anticipés ont légèrement augmenté de 0,03 million \$US (12 %) en raison de l'augmentation des avances au personnel due à l'augmentation du nombre de missions au quatrième trimestre de l'année.

La créance de l'UNESCO a augmenté de 2,7 millions \$US (27 %) ; elle comprend les contributions volontaires reçues par l'UNESCO pour l'IIPE, les fonds décentralisés provenant des projets de l'UNESCO, les montants destinés à couvrir les paiements de salaires centralisés par le Siège de l'UNESCO (HQ) et les montants versés à la trésorerie commune de l'UNESCO.

Actifs non courants

Les actifs non courants ont diminué de 9,2 millions \$US (91 %), principalement en raison du retrait des placements à terme.

Les immobilisations corporelles ont diminué de 10 % en raison des amortissements, compensée par de nouvelles acquisitions pour un montant de 0,097 million \$US. Les immobilisations incorporelles ont diminué de 30 % en raison de l'amortissement.

Passif

Le passif total de 5,09 millions \$US à la fin de 2022 (2021 : 8,78 millions \$US) présente une diminution de 3,69 millions \$US (42 %) par rapport à l'année précédente.

| Passif | 2022 | 2021 | Variance | |
|---|--------------|--------------|------------------|---------------|
| | | | Milliers de \$US | % |
| Passifs courants | 3 897 | 7 409 | (3 512) | (47 %) |
| Comptes à payer et charges à payer | 523 | 762 | (239) | (31 %) |
| Prestations dues au personnel | 1 276 | 1 271 | 5 | 0,4 % |
| Contributions volontaires avec conditions | 1 330 | 4 707 | (3 377) | (72 %) |
| Autres passifs | 768 | 669 | 98 | 15 % |
| Passifs non-courants | 1 195 | 1 370 | (175) | (13 %) |
| Prestations dues au personnel | 1 195 | 1 370 | (175) | (13 %) |
| Total des passifs | 5 092 | 8 779 | (3 688) | (42 %) |

La diminution de 3,5 millions \$US (47 %) du passif courant est due à la baisse des contributions volontaires avec conditions (3,38 millions \$US), à une légère augmentation des prestations dues au personnel (0,005 million \$US) et à la diminution des comptes et charges à payer pour un montant de 0,24 million \$US.

En 2022, l'IIPE a comptabilisé comme produit des conditions pour un total de 7,02 millions \$US ; les nouvelles conditions s'élèvent à 3,64 millions \$US.

Les passifs non courants, qui comprennent les prestations dues au personnel, ont diminué de 0,175 million \$US (13 %).

Actif net

| | 2022 | 2021 | Variance | |
|-----------|--------|--------|------------------|-------|
| | | | Milliers de \$US | % |
| Actif net | 21 409 | 22 009 | (600) | (3 %) |

La position de l'actif net a diminué de 0,6 million \$US (3 %), passant de 22,0 millions \$US au 31 décembre 2021 à 21,4 millions \$US au 31 décembre 2022.

Cet écart est attribué au déficit de l'exercice, qui s'élève à 0,6 million \$US. Ce déficit est déduit de l'actif net de l'IPE qui comprend les réserves pour les activités de l'année suivante, conformément à l'accord des donateurs et au règlement financier de l'IPE.

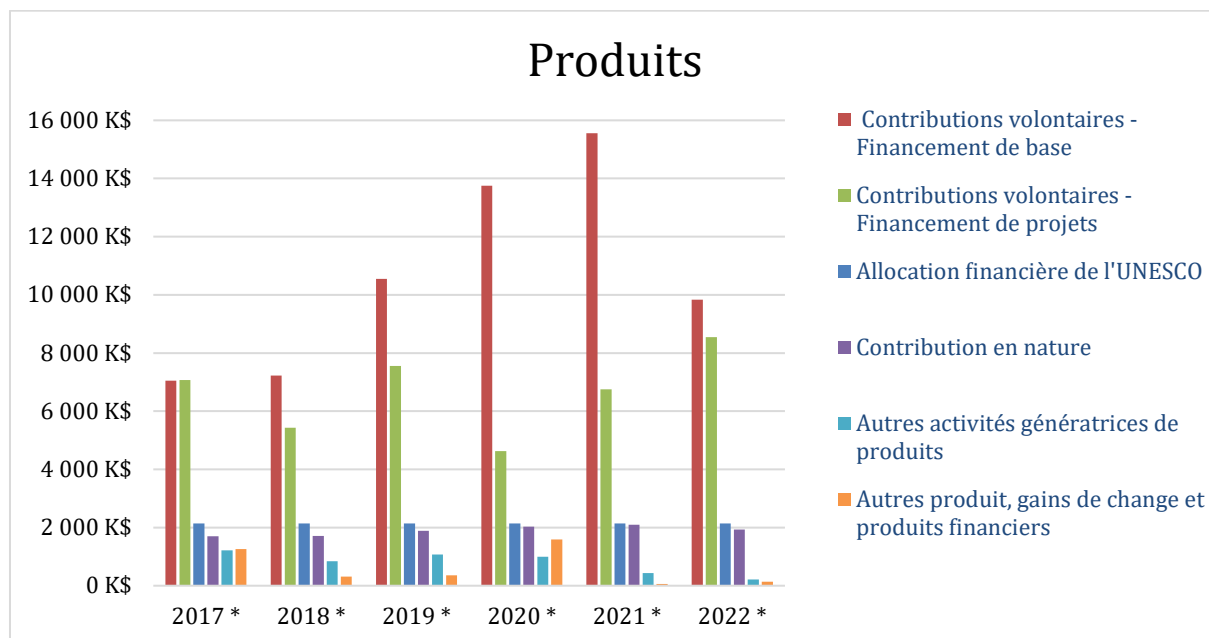
Un montant net de 0,607 million \$US a été transféré au compte de réserve de stabilisation, pour atteindre un montant total de 12,08 millions \$US à la fin de 2022.

III. ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Produit

Le total des produits de 22,8 millions \$US a baissé de 16 % par rapport à l'année précédente.

Figure 1. Évolution des produits de l'IIPE sur six ans (\$US)



* Accords assortis de conditions

Figure 2. Contributeurs au financement de base en 2022 (y compris les contributions en nature)



L'allocation financière de l'UNESCO, qui s'élève à 2,1 millions \$US, est conforme à celle des années précédentes.

Les contributions volontaires au *financement de base* ont diminué de 5,7 millions \$US (37 %), principalement en raison de la réduction des fonds provenant des principaux donateurs, cela comprend l'effet des taux de change. Les contributions de la Suède et de la Norvège ont diminué (respectivement 0,539 million \$US (24 %) et 1,947 million \$US (61 %)). La contribution de la Suisse a diminué de 53 %, soit 2,3 millions \$US en tenant compte de l'effet des taux de change⁴.

Les contributions de la France pour la convention AFD restent au même niveau que les années précédentes, et le financement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a augmenté en

⁴ Données des états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

2022 par rapport aux années précédentes. Le montant total reçu de la France en 2022 a diminué de 0,924 million \$US (16 %), principalement en raison de l'effet des taux de change. Une tranche du projet Initiative Priorité à l'égalité (GCI, pour *Gender at the Centre Initiative*) est attendue en 2023.

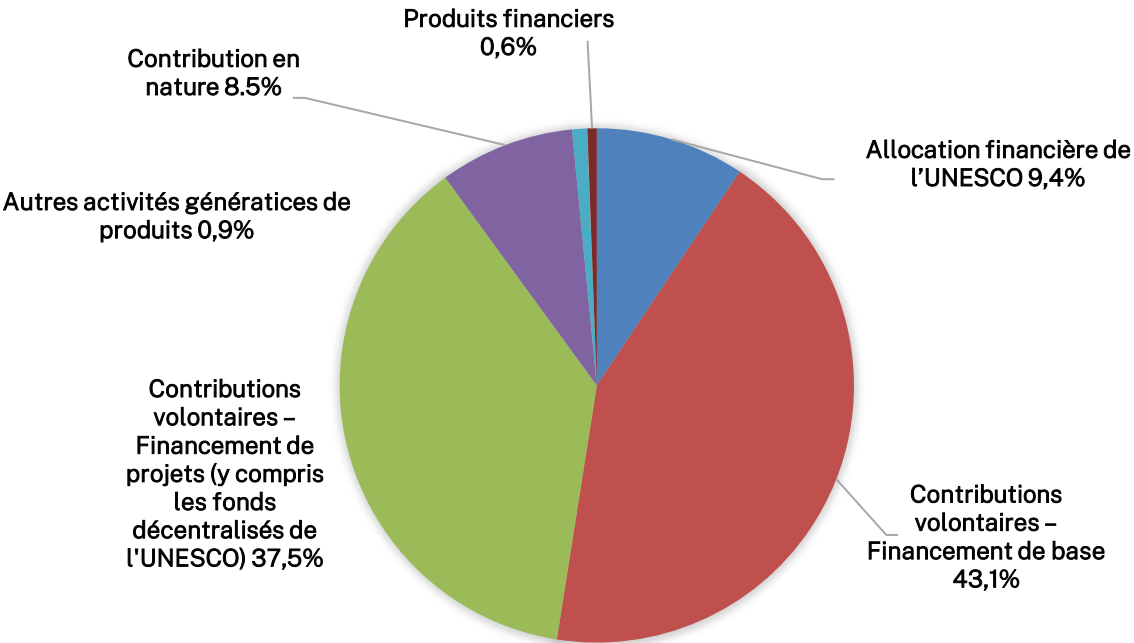
L'augmentation de 1,8 million \$US (27 %) des contributions volontaires au *financement de projets* (extrabudgétaires) est principalement due à l'augmentation des contributions provenant de gouvernements (2,0 millions \$US, soit 139 %), essentiellement en raison de la comptabilisation des produits. La diminution des montants provenant d'autres donateurs (0,7 million \$US, soit 24 %), outre d'autres facteurs, est due aux accords de financement de projets assortis de conditions exigeant l'approbation du donateur à la fin de chaque phase d'implémentation (principalement pour les projets financés par l'AFD et l'UE). Le produit des accords sans conditions est généralement comptabilisé lorsqu'un accord est signé, et les charges sont engagées sur la période de mise en œuvre du projet. Le produit des accords assortis de conditions est comptabilisé lors de l'approbation des rapports par le donateur à la fin de chaque phase d'implémentation ; par conséquent, les produits et les charges peuvent apparaître au cours d'années différentes.

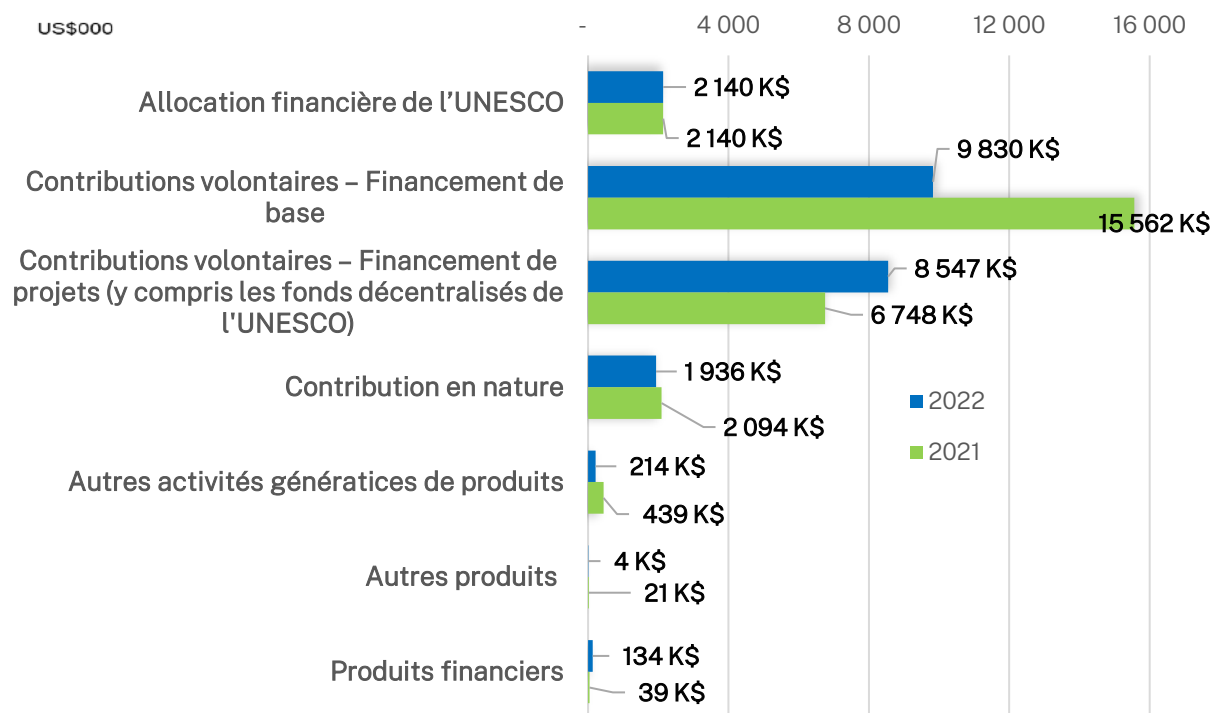
Il y a aussi eu une augmentation des montants reçus d'autres agences des Nations Unies (0,57 million \$US, ou 153 %). Cette rubrique comprend également les montants décentralisés des fonds de l'UNESCO, avec une légère augmentation de 2 %.

Les contributions en nature concernent la valeur locative des locaux des trois bureaux, dont les montants ont été actualisés sur les valeurs de marché en 2022 : elles ont diminué de 8 % par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 1,94 million \$US.

Les revenus des autres activités génératrices de produits ont diminué en 2022 de 51 % (0,225 million \$US), principalement en raison des activités de formation du bureau de Paris ; les produits financiers ont augmenté de 246 % (0,095 million \$US), du fait de taux d'intérêt de comptes courants plus élevés.

Figure 3. Recettes de l'IIPE en 2022 par source, et comparaison 2022-2021 (en \$US)





Dépenses

Les dépenses totales de 23,4 millions \$US ont diminué de 1,5 million \$US (6 %) par rapport à 2021.

Les charges de personnel ont diminué (9 %) en raison de la réduction des effectifs. Les consultants, les experts externes et les frais de mission ont augmenté de 15 % (0,42 million \$US), principalement en raison de l'intensification des activités après la crise sanitaire.

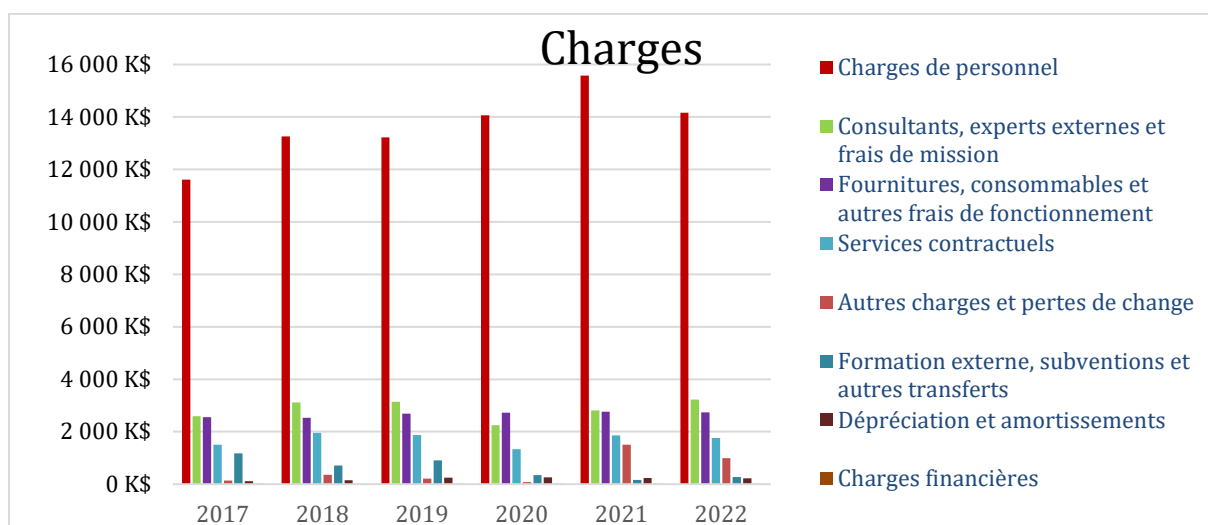
Les formations externes, les subventions et les autres transferts ont augmenté de 73 % (0,12 million \$US) en raison de l'augmentation des séminaires et des formations organisés en 2022.

Les fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement ont légèrement diminué de 1 % (0,03 million \$US) en raison de l'actualisation de la valeur locative des locaux.

Les services contractuels ont diminué de 5 % (0,09 million \$US) et les dépréciations et amortissements ont baissé de 5 %.

Les pertes de change s'élèvent à 0,95 million \$US en 2022, contre 1,4 million \$US en 2021.

Figure 4. Évolution des dépenses de l'IIPE sur six ans (\$US)



Résultat de l'exercice 2022

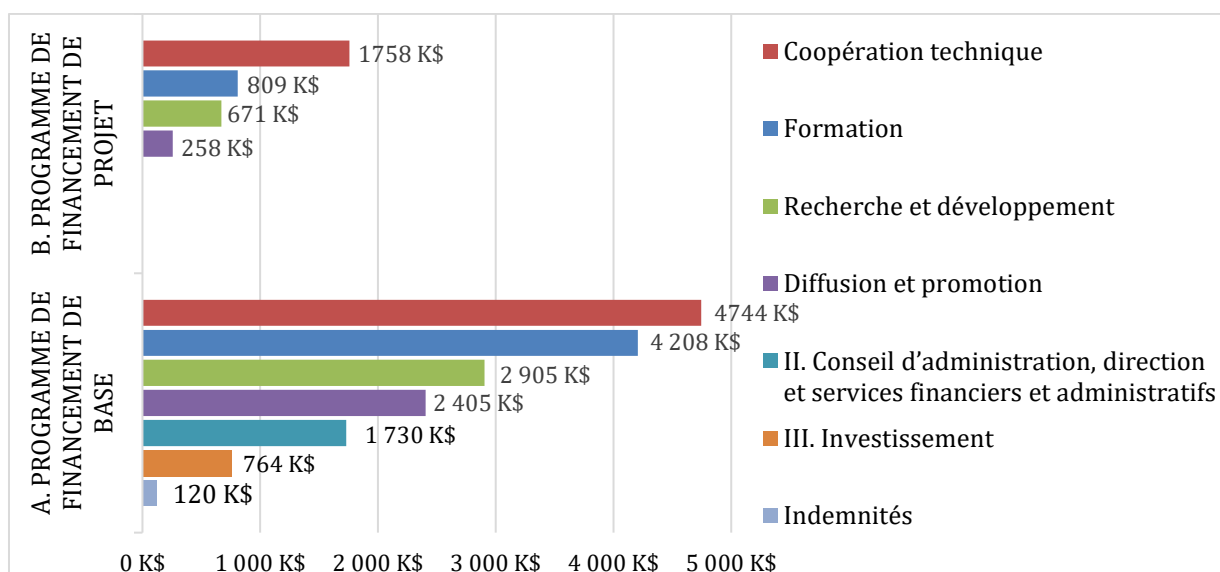
Le déficit de 2022 était de 0,6 million \$US (2021 : excédent de 2,1 millions \$US), soit une diminution de 2,7 millions \$US par rapport à 2021.

Cette baisse est principalement due à la réduction du financement de base. Un autre facteur est que de nombreux projets de l'IIPE (principalement ceux financés par l'AFD et l'UE) continuent d'être financés par des accords contenant des conditions dont les revenus sont comptabilisés lorsque les obligations relatives à l'information et aux rapports sont remplies et approuvées.

IV. PERFORMANCE BUDGÉTAIRE

Les dépenses budgétaires pour 2022 s'élèvent à 20,4 millions \$US (2021 : 22,1 millions \$US). La figure 5 montre les dépenses consacrées aux programmes.

Figure 5. Dépenses du budget de l'IIPE 2022 par ligne de crédit : Programme de financement de projet et de financement de base.



V. PRODUITS DU COMPTE SPÉCIAL DE L'IIPE (NON AUDITÉS)

Contributions volontaires sur la base de comptabilité de caisse* (*le taux de change peut diverger de la comptabilité d'exercice des États Financiers)

| | 2022 | | | | 2021 |
|--|------------------|----------------|------------------|------------------|-------------------|
| | Paris | Buenos Aires | Dakar | TOTAL GÉNÉRAL | TOTAL GÉNÉRAL |
| Allocation financière de l'UNESCO | 2 140 100 | - | - | 2 140 100 | 2 140 100 |
| Allocation financière de l'UNESCO | 2 140 100 | - | - | 2 140 100 | 2 140 100 |
| Contributions volontaires (financement de base) | | | | | |
| Gouvernements | | | | | |
| France | 2 297 090 | - | 2 262 327 | 4 559 417 | 5 664 691 |
| Norvège | 1 266 000 | - | - | 1 266 000 | 3 212 552 |
| Suède | 1 750 000 | - | - | 1 750 000 | 2 288 598 |
| Suisse | 2 014 943 | - | - | 2 014 943 | 4 319 704 |
| Total des contributions volontaires (financement de base) sur la base de comptabilité de caisse | 7 328 033 | - | 2 262 327 | 9 590 360 | 15 485 545 |
| Contributions volontaires (financement de projets) | | | | | |
| Gouvernements | | | | | |
| Argentine | - | 70 000 | - | 70 000 | - |
| Bénin | - | - | 57 827 | 57 827 | - |
| Burundi | - | - | 127 488 | 127 488 | 55 360 |
| Cap Vert | - | 39 993 | - | 39 993 | - |
| Équateur | - | - | - | - | 56 828 |
| France (AFD) | - | - | 1 771 031 | 1 771 031 | - |
| France (AFD pour le Burkina Faso) | 190 767 | - | - | 190 767 | 181 411 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (OFC) | - | - | - | - | (880) |
| Guyane | - | 70 030 | - | 70 030 | - |
| Namibie | - | - | - | - | 25 000 |
| Nigéria | - | - | 177 390 | 177 390 | - |
| Norvège (Norad) | - | - | - | - | 57 934 |
| Paraguay | - | - | - | - | 24 000 |
| Togo | - | - | 30 638 | 30 638 | - |
| Total des contributions gouvernementales sur la base de comptabilité de caisse | 190 767 | 180 023 | 2 164 374 | 2 535 164 | 399 653 |
| Agences des Nations Unies | | | | | |
| UNICEF | - | 48 000 | 283 362 | 331 362 | 483 320 |
| UNOPS Nicaragua | - | 46 849 | - | 46 849 | - |
| Total des contributions des agences des Nations Unies sur la base de comptabilité de caisse | - | 94 849 | 283 362 | 378 211 | 483 320 |
| Autres donateurs | | | | | |
| Banque mondiale | - | - | - | - | 158 765 |
| Banque de développement des Caraïbes | 12 000 | - | - | 12 000 | 48 000 |
| Centre Régional de Formation en Entretien Routier PAIF | - | - | 50 828 | 50 828 | 84 528 |
| Dubai Cares | 43 055 | - | - | 43 055 | - |
| Union européenne (UE) | 670 495 | - | - | 670 495 | - |
| Fondation ARCOR | - | - | - | - | 8 885 |
| Fondation Zamora Terán | - | - | - | - | 3 770 |
| Fondation Open Society Institute (OSI-ZUG) | 200 000 | - | - | 200 000 | 80 000 |
| Global Partnership for Education (GPE) | 141 142 | - | - | 141 142 | - |
| IHEID (NORRAG) | 77 608 | - | - | 77 608 | 75 646 |
| Organisation Int. de la Francophonie (OIF) | - | - | - | - | 84 420 |
| Oxfam IBIS | 182 456 | - | - | 182 456 | - |
| <i>Continue</i> | | | | | |

PRODUITS DU COMPTE SPÉCIAL DE L'IIPE (NON AUDITÉS) (suite)

| | 2022 | | | | 2021 |
|--|-------------------|----------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | Paris | Buenos Aires | Dakar | TOTAL GÉNÉRAL | TOTAL GÉNÉRAL |
| Fondation EAA-PEIC (PEIC) | - | - | - | - | 51 360 |
| Save The Children | - | - | - | - | 381 858 |
| Stiftung Auxilium Foundation/ Porticus Latin America Consultoria Ltda | - | - | - | - | 33 796 |
| Total des autres donateurs sur la base de comptabilité de caisse | 1 326 756 | - | 50 828 | 1 377 584 | 1 011 028 |
| Fonds Décentralisés | | | | | |
| Contrib. Vol. inter-organisationnel (UNESCO EXB) | 611 707 | 3 200 | 930 033 | 1 544 940 | 1 532 536 |
| Contrib. Vol. inter-organisationnel (UNESCO recouvrement de charges) | 355 831 | - | 117 916 | 473 747 | 439 343 |
| Total des Fonds décentralisés sur la base de comptabilité de caisse | 967 538 | 3 200 | 1 047 949 | 2 018 687 | 1 971 879 |
| Total des contributions volontaires, (financement de projets) sur la base de comptabilité de caisse | 2 485 061 | 278 072 | 3 546 513 | 6 309 646 | 3 865 880 |
| Total des contributions volontaires sur la base de comptabilité de caisse | 9 813 094 | 278 072 | 5 808 840 | 15 900 006 | 19 351 425 |
| Autres contributions volontaires en nature | 1 815 975 | 60 000 | 59 749 | 1 935 724 | 2 094 215 |
| Contribution en nature | 1 815 975 | 60 000 | 59 749 | 1 935 724 | 2 094 215 |
| Produits d'inscriptions (bourses de recherche) | (12 892) | - | - | (12 892) | 64 315 |
| Produits d'inscriptions (autres) | 24 799 | 31 310 | 184 135 | 240 244 | 450 726 |
| Charges du personnel recouvrées et remboursement d'autres services | 11 560 | 350 | 1 815 | 13 725 | 6 447 |
| Vente de publications et remboursement de l'atelier d'impression | 51 | - | - | 51 | 140 |
| Compte de service du personnel | 7 245 | - | - | 7 245 | 8 858 |
| Autres activités génératrices de produits | 30 763 | 31 660 | 185 950 | 248 373 | 530 486 |
| Ventes de mobiliers, équip. et véhicules | 951 | - | - | 951 | - |
| Autres produits d'exploitation | 2 944 | - | - | 2 944 | 21 441 |
| Autres produits | 3 895 | - | - | 3 895 | 21 441 |
| Intérêts bancaires | 143 050 | - | - | 143 050 | 7 027 |
| Gain/(Pertes) sur les dépôts de capitaux | (9 345) | - | - | (9 345) | 31 597 |
| Produits financiers | 133 705 | - | - | 133 705 | 38 624 |
| SOUS TOTAL DES PRODUITS | 13 937 532 | 369 732 | 6 054 539 | 20 361 803 | 24 176 291 |
| Ajustements comptables | | | | | |
| Comptes à recevoir | 33 498 | 1 800 | (1 068 665) | (1 033 367) | 1 801 390 |
| Conditions des accords conclus avec donateurs | 1 052 185 | - | 2 184 264 | 3 236 449 | 970 142 |
| Versements anticipées | - | - | - | - | - |
| Diff. de change / allocation de fonds | 19 798 | - | 219 764 | 239 562 | 95 609 |
| Total des ajustements comptables | 1 105 481 | 1 800 | 1 335 363 | 2 442 644 | 2 867 141 |
| SOUS-TOTAL DES PRODUITS (État II) | 15 043 013 | 371 532 | 7 389 902 | 22 804 447 | 27 043 432 |

Opinion du commissaire aux comptes

Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ)



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de l'Institut international de planification de l'éducation

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut international de planification de l'éducation (l'« Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Institut international de planification de l'éducation dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les *Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IPE* et le *Règlement financier* de l'UNESCO.

À notre avis, les opérations de l'Institut international de planification de l'éducation dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences du *Règlement financier* de l'UNESCO, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IPSAS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

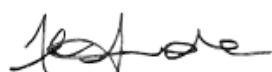
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Institut international de planification de l'éducation aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Institut international de planification de l'éducation à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Firyal Awada, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 21 juin 2023

Approbation des états financiers

Approbation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'Institut international de planification de l'éducation (IIPE), vous trouverez ci-joint les états financiers et les notes qui les accompagnent pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les états financiers relèvent de la responsabilité de la direction et ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public et aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IIPE. Ils comprennent certains montants qui reposent sur les meilleures estimations et jugements de la Direction.

Les procédures comptables et les systèmes connexes de contrôle interne, élaborés par la Direction, fournissent une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et les registres reflètent correctement les transactions. Le commissaire aux comptes, conformément aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IIPE, fournit également une opinion sur les états financiers.

Les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés par la présente et soumis au Conseil d'administration de l'Institut international de planification de l'éducation.

M. Martin Benavides

Directeur

Institut international de planification de l'éducation

21 juin 2023

Mme Magdolna Bona

Directrice financière

UNESCO

21 juin 2023



États financiers audités 2022

Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ)

I. État de la situation financière

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) AU 31 DÉCEMBRE
(Exprimé en \$US)

| | Note | 2022 | 2021 |
|---|------|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie | 5 | 11 344 248 | 7 898 968 |
| Stocks | | 6 667 | 13 940 |
| Créances à recevoir | 7 | 1 132 520 | 2 300 436 |
| Paiements anticipés | 8 | 257 126 | 229 611 |
| Autres créances | 9 | 134 730 | 210 096 |
| Créance de l'UNESCO | 10 | 12 749 006 | 10 019 040 |
| Total des actifs courants | | 25 624 297 | 20 672 091 |
| Actifs non courants | | | |
| Placements | 6 | - | 9 107 028 |
| Immobilisations corporelles | 11 | 759 585 | 842 148 |
| Immobilisations incorporelles | 12 | 117 302 | 166 777 |
| Total des actifs non courants | | 876 887 | 10 115 953 |
| TOTAL DES ACTIFS | | 26 501 184 | 30 788 044 |
| PASSIF | | | |
| Passifs courants | | | |
| Comptes à payer et charges à payer | 13 | 522 536 | 761 896 |
| Prestations dues au personnel | 14 | 1 276 115 | 1 271 237 |
| Contributions volontaires avec conditions | 15 | 1 330 276 | 4 707 211 |
| Autres passifs | 16 | 768 474 | 669 502 |
| Total des passifs courants | | 3 897 401 | 7 409 846 |
| Passifs non-courants | | | |
| Prestations dues au personnel | 14 | 1 195 039 | 1 369 574 |
| Total des passifs non-courants | | 1 195 039 | 1 369 574 |
| TOTAL DES PASSIFS | | 5 092 440 | 8 779 420 |
| ACTIF NET | 17 | 21 408 744 | 22 008 624 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

II. État de la performance financière

INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

(Exprimé en \$US)

| | Note | 2022 | 2021 |
|---|-----------|-------------------|-------------------|
| PRODUITS | | | |
| Contributions volontaires – Financement de base | | 9 829 833 | 15 562 188 |
| Contributions volontaires – Financement de projets | | 8 547 347 | 6 747 950 |
| Allocation financière de l'UNESCO | | 2 140 100 | 2 140 100 |
| Contribution en nature | | 1 935 724 | 2 094 215 |
| Autres activités génératrices de produits | | 213 843 | 438 914 |
| Produits financiers | | 133 705 | 38 624 |
| Autres produits | | 3 895 | 21 441 |
| TOTAL DES PRODUITS | 18 | 22 804 447 | 27 043 432 |
| CHARGES | | | |
| Charges de personnel | | 14 156 706 | 15 573 960 |
| Consultants, experts externes et frais de mission | | 3 230 863 | 2 808 705 |
| Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement | | 2 736 179 | 2 767 826 |
| Services contractuels | | 1 765 745 | 1 854 073 |
| Formation externe, subventions et autres transferts | | 277 701 | 160 666 |
| Dépréciation et amortissement | | 227 258 | 238 423 |
| Autres charges | | 42 221 | 84 142 |
| Pertes de change | | 951 599 | 1 417 370 |
| Charges financières | | 16 055 | 15 165 |
| TOTAL DES CHARGES | 19 | 23 404 327 | 24 920 330 |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE | | (599 880) | 2 123 102 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

III. État des variations de l'actif net

INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE

(Exprimé en \$US)

| | Note | 2022 | 2021 |
|-------------------------------------|-----------|-------------------|-------------------|
| SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | | 22 008 624 | 19 885 522 |
| Excédent (Déficit) de l'exercice | | (599 880) | 2 123 102 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 17 | 21 408 744 | 22 008 624 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

IV. Tableau des flux de trésorerie

INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

(Exprimé en \$US)

| | Note | 2022 | 2021 |
|---|------|-------------------|--------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles : | | | |
| Excédent (déficit) de l'exercice | | (599 880) | 2 123 102 |
| Revenus financiers courus | | - | (27 625) |
| Dépréciations et amortissements | | 227 258 | 238 423 |
| Autres dépenses non monétaires | | 25 431 | 1 089 |
| Diminution (Augmentation) des stocks | | 7 274 | 9 402 |
| Diminution (Augmentation) des créances à recevoir | 7 | 1 197 011 | (1 809 369) |
| Diminution (Augmentation) des paiements anticipés | 8 | (27 515) | (58 919) |
| Diminution (Augmentation) des autres créances | 9 | 73 399 | (28 413) |
| Diminution (Augmentation) des montants à recevoir de l'UNESCO | 10 | 5 789 736 | (2 703 386) |
| (Diminution) Augmentation des comptes à payer et des charges à payer | 13 | (243 893) | 410 648 |
| (Diminution) Augmentation des prestations dues au personnel (courantes) | 14 | (8 565) | 285 027 |
| (Diminution) Augmentation des contributions volontaires avec conditions | 15 | (3 376 935) | (1 027 126) |
| (Diminution) Augmentation des autres passifs | 16 | 44 096 | (17 446) |
| (Diminution) Augmentation des prestations dues au personnel (non courantes) | 14 | (174 535) | 125 673 |
| Incidence des taux de change sur les activités d'exploitation | | 702 614 | 1 471 989 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles | | 3 635 496 | (1 006 931) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement : | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 11 | (97 199) | (131 840) |
| Acquisitions de placements | | - | (3 378 390) |
| Rachats de placements | | - | 3 378 390 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement | | (97 199) | (131 840) |
| (Diminution) Augmentation nette de la trésorerie | | 3 538 297 | (1 138 771) |
| Trésorerie au début de l'exercice | | 7 898 968 | 9 707 887 |
| Incidence des taux de change sur la trésorerie | | (93 017) | (670 148) |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 5 | 11 344 248 | 7 898 968 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

V. État de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

(Exprimé en \$US)

| | AFFECTATIONS | | | CHARGES | | | | BUDGET FINAL MOINS CHARGES RÉELLES |
|---|---|--|---|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------|--|
| | Conseil d'administration Résolution 589 | Ajustements additionnels/ Autres ajustements* | Le Conseil d'administration a approuvé la Résolution 604 | Décassements | Engagements non liquidés | Transactions Inter-fonds | Total | |
| A. PROGRAMME DE FINANCEMENT DE BASE | | | | | | | | |
| I. Opérations de programme | | | | | | | | |
| Coopération technique et renforcement des capacités | | | | | | | | |
| Formation | 4 057 829 | 195 938 | 4 253 767 | 4 110 652 | 97 160 | - | 4 207 812 | 45 955 |
| Coopération technique | 5 105 402 | (397 358) | 4 708 044 | 4 629 826 | 114 600 | - | 4 744 426 | (36 382) |
| Production et partage des connaissances | | | | | | | | |
| Recherche et développement | 3 727 494 | (841 041) | 2 886 453 | 2 763 627 | 141 192 | - | 2 904 819 | (18 366) |
| Diffusion et promotion | 3 169 499 | (576 499) | 2 593 000 | 2 307 514 | 97 251 | - | 2 404 765 | 188 235 |
| Indemnités | - | - | - | 120 376 | - | - | 120 376 | (120 376) |
| Sous-total I | 16 060 224 | (1 618 960) | 14 441 264 | 13 931 995 | 450 203 | - | 14 382 198 | 59 066 |
| II. Conseil d'administration, direction et services financiers et administratifs | | | | | | | | |
| Conseil d'administration | 231 738 | 29 408 | 261 146 | 213 971 | 10 765 | - | 224 736 | 36 410 |
| Direction/Suivi & Évaluation | 779 944 | (361 181) | 418 763 | 402 937 | 13 582 | - | 416 519 | 2 244 |
| Services financiers et administratifs | 1 941 849 | (717 108) | 1 224 741 | 933 296 | 155 517 | - | 1 088 813 | 135 928 |
| Sous-total II | 2 953 531 | (1 048 881) | 1 904 650 | 1 550 204 | 179 864 | - | 1 730 068 | 174 582 |
| III. Investissement | | | | | | | | |
| Perfectionnement du personnel | 345 597 | 8 552 | 354 149 | 324 550 | 29 024 | - | 353 574 | 575 |
| Rénovation d'un bâtiment | 208 792 | (145 311) | 63 481 | 23 447 | 61 | - | 23 508 | 39 973 |
| Technologie TI | 423 512 | (23 777) | 399 735 | 373 264 | 13 372 | - | 386 636 | 13 099 |
| Sous-total III | 977 901 | (160 536) | 817 365 | 721 261 | 42 457 | - | 763 718 | 53 647 |
| SOUS-TOTAL, A. Programme de fin. de base | 19 991 656 | (2 828 377) | 17 163 279 | 16 203 460 | 672 524 | - | 16 875 984 | 287 295 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Continue

V. État de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels (suite)

INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

(Exprimé en \$US)

| | AFFECTATIONS | | | | CHARGES | | | BUDGET FINAL MOINS CHARGES RÉELLES |
|--|---|--|---|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------|--|
| | Conseil d'administration Résolution 589 | Ajustements additionnels/ Autres ajustements* | Le Conseil d'administration a approuvé la Résolution 604 | Décaissements | Engagements non liquidés | Transactions Inter-fonds | Total | |
| B. PROGRAMME DE FINANCEMENT DE PROJETS (Extrabudgétaires) | | | | | | | | |
| I. Opérations de programme | | | | | | | | |
| a. Coopération technique et renforcement des capacités | | | | | | | | |
| Formation | 1 490 595 | 232 889 | 1 723 484 | 1 758 672 | 136 484 | (1 086 274) | 808 882 | 914 602 |
| Coopération technique | 4 167 139 | (390 734) | 3 776 405 | 2 796 033 | 454 681 | (1 492 686) | 1 758 028 | 2 018 377 |
| Sous-total I a. | 5 657 734 | (157 845) | 5 499 889 | 4 554 705 | 591 165 | (2 578 960) | 2 566 910 | 2 932 979 |
| b. Production et partage des connaissances | | | | | | | | |
| Recherche et développement | 1 156 472 | 122 460 | 1 278 932 | 862 075 | 101 404 | (292 388) | 671 091 | 607 841 |
| Diffusion et promotion | 273 358 | 236 347 | 509 705 | 318 027 | 24 041 | (84 514) | 257 554 | 252 151 |
| Sous-total I b. | 1 429 830 | 358 807 | 1 788 637 | 1 180 102 | 125 445 | (376 902) | 928 645 | 859 992 |
| II. Direction et Services financiers et administratifs | | | | | | | | |
| Conseil d'administration | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Direction/Suivi & Évaluation | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Services financiers et administratifs | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Programme de Support des fonds | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Compte du service du personnel | - | - | - | (3 777) | - | - | (3 777) | 3 777 |
| Sous-total II | - | - | - | (3 777) | - | - | (3 777) | 3 777 |
| SOUS-TOTAL, B Prog. de financement de projets | 7 087 564 | 200 962 | 7 288 526 | 5 731 030 | 716 610 | (2 955 862) | 3 491 778 | 3 796 748 |
| Transactions Inter-fonds | (2 339 087) | 161 498 | (2 177 589) | - | - | - | - | (2 177 589) |
| TOTAL GÉNÉRAL | 24 740 133 | (2 465 917) | 22 274 216 | 21 934 490 | 1 389 134 | (2 955 862) | 20 367 762 | 1 906 454 |

*Représenter les fluctuations monétaires, les activités supplémentaires, les déficits (économies) sur les activités telles qu'approuvées par le conseil d'administration. Remarque : la base budgétaire et la base comptable sont différentes. Cet état de comparaison des montants budgétaires et réels est préparé sur la base du budget.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

VI. Annexe aux états financiers

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Note 1 : Périmètre comptable et pouvoirs statutaires

L'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ ou « l'Institut ») fait partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO ou « l'Organisation »). L'UNESCO est considérée comme l'entité contrôlant l'IIPÉ. Ces états financiers sont inclus dans les états financiers consolidés de l'UNESCO.

L'Institut international de planification de l'éducation a été créé en 1963 dans le cadre de l'UNESCO, afin de promouvoir l'enseignement et la recherche sur la planification de l'éducation en relation avec le développement économique et social.

Les Statuts de l'IIPÉ ont été approuvés et adoptés à la 12^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, tenue en 1962, par la résolution 1.213. Le Directeur général, conformément aux décisions de la Conférence générale, a autorisé l'IIPÉ à fonctionner sur un Compte spécial.

L'Institut jouit d'une autonomie fonctionnelle en matière d'administration, de finances et de ressources humaines. Le Conseil d'administration de l'IIPÉ est composé de 12 membres, dont le Président et un Comité exécutif de quatre membres qui agissent au nom du Conseil. Les membres sont choisis pour leur compétence et siègent à titre personnel. Le Conseil approuve le programme et le budget annuels de l'Institut. Il approuve également le rapport annuel d'exécution du programme qui lui est présenté par le Directeur ou la Directrice.

Le siège de l'Institut est situé à Paris, en France (7-9 rue Eugène Delacroix, 75116). Il compte également deux bureaux situés à Buenos Aires (Argentine) et à Dakar (Sénégal).

Note 2 : Principales conventions comptables

2.1 Base de préparation et présentation

Base de préparation

Les états financiers ont été établis selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité d'exploitation, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IPE et au Règlement financier de l'UNESCO.

Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon systématique dans la préparation et la présentation des présents états financiers.

Exercice financier

Conformément aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IPE, l'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers sont établis sur une base annuelle.

Présentation et monnaie fonctionnelle

La monnaie de présentation des états financiers est le dollar des États-Unis (\$US), qui est également sa monnaie fonctionnelle.

2.2 Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises effectuées au cours de l'exercice sont converties en \$US, au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de l'opération. Les taux UNORE se rapprochent des taux du marché car ils sont fixés deux fois par mois, et révisés en cas de fluctuations importantes des taux de change relatifs aux différentes devises. Les éléments non monétaires évalués au coût historique ou à la juste valeur dans une devise étrangère sont convertis en utilisant les taux UNORE en vigueur à la date de la transaction initiale ou lorsque la juste valeur a été déterminée. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en \$US, au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont constatés dans l'État de la performance financière.

2.3 Information sectorielle

Un secteur est une activité ou un groupe d'activités distinctes dont l'information financière doit être présentée séparément.

Les secteurs de l'IPE sont présentés par opération géographique ou par spécificité de programme. Ils forment un groupe d'actifs et d'opérations et sont clairement identifiés et définis par leurs domaines d'activités, et ils contribuent aux programmes et activités de l'Institut (voir [Note 24](#)).

Les transactions inter-fonds sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est la même que celle offerte sur le marché.

Les informations sectorielles sont fournies pour :

IPE Paris : Le financement de base et les programmes de financements de projets répondent aux objectifs et aux résultats stratégiques décrits dans la stratégie à moyen terme de l'IPE. Les opérations du programme sont menées aux niveaux national, régional, interrégional et mondial.

IPE Buenos Aires : Les opérations du programme sont similaires à celles de l'IPE Paris. Toutefois, le bureau de Buenos Aires répond plus souvent, mais pas exclusivement, aux demandes de services des États membres de la région Amérique latine.

Bourses d'études : L'IPE propose un programme de formation approfondie intensive sur la planification et la gestion de l'éducation, auquel participent des boursiers du monde entier. Les fonds provenant des gouvernements des États membres ou d'autres donateurs fournissent les ressources nécessaires pour financer la présence des participants à ce programme.

IPE-Dakar : Le bureau pour l'Afrique est une plateforme d'expertise pour l'analyse du secteur de l'éducation et le suivi des objectifs mondiaux en matière d'éducation en Afrique. L'IPE-Dakar reçoit également d'autres contributions pour la réalisation de projets dans son domaine de compétence.

2.4 Actifs financiers

Les actifs financiers de l'IPE comprennent la trésorerie, les placements, les créances à recevoir, une créance de l'UNESCO et d'autres créances.

Les actifs financiers entrant dans le champ d'application d'IPSAS 29 - Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation sont classés en actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente, selon le cas. L'IPE a déterminé la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classification. La classification dépend de l'objectif pour lequel les actifs financiers sont acquis et est déterminée lors de la comptabilisation initiale et réévaluée à chaque date de clôture. Les actifs financiers classés comme prêts et créances (P&C) sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, y compris les dépôts à terme, dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, et les comptes à terme. Ils sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers dont l'échéance est supérieure à 12 mois ou dont on ne s'attend pas à ce qu'ils soient réalisés dans les 12 mois à la date de clôture sont classés dans la catégorie des actifs non courants. Les autres actifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs courants.

Le tableau suivant présente la classification et l'évaluation des actifs financiers de l'IPE :

| Actifs financiers | Classification | Évaluation ultérieure |
|---------------------|----------------|-----------------------|
| Trésorerie | P&C | Coût amorti |
| Placements | P&C | Coût amorti |
| Créances à recevoir | P&C | Coût amorti |
| Créance de l'UNESCO | P&C | Coût amorti |
| Autres créances | P&C | Coût amorti |

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

L'IPE évalue à chaque date de clôture l'existence d'indices objectifs montrant qu'un actif financier s'est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est considéré comme ayant subi une perte de valeur si, et seulement si, il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimé de manière fiable.

La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé dans l'excédent ou le déficit. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue en raison d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou réduite en ajustant le compte de provision. Si une dépréciation est recouvrée ultérieurement, le recouvrement est crédité au revenu dans l'excédent ou le déficit.

2.5 Passifs financiers

Les passifs financiers de l'IPE comprennent les comptes à payer et charges à payer, et d'autres passifs courants.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

L'IPE a classé tous ses passifs financiers au coût amorti.

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans l'excédent ou le déficit lorsque les passifs sont décomptabilisés ainsi qu'au cours du processus d'amortissement de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en tenant compte de tout escompte ou prime à l'acquisition et des frais ou coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

2.6 Trésorerie

Il s'agit de l'argent en caisse.

2.7 Placements

Les placements classés dans la catégorie P&C sont principalement des dépôts à terme dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois mais inférieure à un an et des comptes à terme, qui sont des placements pouvant être réalisés dans les 12 mois. Ces instruments financiers sont détenus auprès de groupes bancaires internationaux auxquels sont attribués des plafonds de dépôt conformément à la politique de placements de l'UNESCO.

L'IPE classe ses placements dans la catégorie P&C. Ils sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (voir [Note 6](#)).

Les investissements dont l'échéance est supérieure à 12 mois ou dont on ne s'attend pas à ce qu'ils soient réalisés dans les 12 mois à la date de clôture sont classés comme des actifs non courants. Les autres investissements sont classés comme des actifs courants.

2.8 Créances à recevoir et autres créances

Les créances sont initialement évaluées à leur juste valeur, puis leur valeur comptable est ajustée pour tenir compte de toute provision pour les montants estimés irrécouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il est objectivement prouvé, sur la base d'un examen des montants en souffrance à la date de clôture, que l'IPE ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus conformément aux conditions initiales des créances. Les créances liées aux contributions volontaires et les créances de l'UNESCO ne nécessitent pas d'actualisation.

Les créances sont classées en courant et non courant en fonction de la date à laquelle les montants sont attendus d'être reçus.

2.9 Paiements et versements anticipés

Paiements anticipés

L'IPE avance des fonds à des tiers dans le cadre de contrats sans contrepartie pour l'exécution de ses programmes et des activités. De tels transferts aux tiers sont considérés comme des paiements anticipés si les conditions relatives aux actifs transférés ne sont pas remplies à la date de clôture. Les paiements anticipés sont amortis sur la base de preuves objectives afin de refléter le risque de non-recouvrement.

Versements anticipés

Un passif est comptabilisé pour les montants reçus des donateurs lorsqu'aucun accord contraignant n'existe lors de la réception de l'actif de donateurs. Ceci est principalement courant dans le cadre d'accords-cadres et d'autres contributions volontaires, où les fonds peuvent être reçus avant qu'un accord ne soit conclu sur l'affectation de la contribution reçue de donateurs. Les versements anticipés sont comptabilisés comme un produit lorsque l'accord devient contraignant et que le contrôle de l'actif est obtenu, sauf si cet accord fixe une condition sur les actifs transférés qui exige la comptabilisation d'un passif.

2.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais le cas échéant des informations sont fournies dans les notes annexes aux états financiers.

Acquisitions

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé comme un actif s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cette immobilisation iront à l'Institut et si son coût peut être évalué de façon fiable.

Lorsqu'un actif est donné, son coût initial est évalué comme étant la juste valeur de l'actif à la date d'acquisition.

Les améliorations locatives sont initialement comptabilisées au coût et ensuite présentées au coût amorti.

Cessions

Les gains et les pertes sur cession sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'état de la performance financière.

Coûts ultérieurs

Les coûts encourus après l'acquisition initiale sont capitalisés que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à l'élément iront à l'Institut et que son coût peut être évalué de façon fiable.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour toutes les immobilisations corporelles, à des taux qui permettent de comptabiliser le coût des actifs à leur valeur résiduelle estimée sur leur durée de vie utile. Les durées de vie utile des principales catégories d'actifs ont été estimées comme suit :

| Catégories d'actifs | Durée de vie utile (en années) |
|---|--|
| Amélioration locative | 15 à 50 (ou la durée la plus courte entre la durée du bail et la durée de vie utile) |
| Équipement de communication et informatique | 4 |
| Véhicules | 5 |
| Mobilier et accessoires | 5 |
| Autres équipements | 5 |

Les valeurs résiduelles et les durées de vie utile des actifs sont revues et ajustées, le cas échéant, à la clôture de chaque exercice.

Dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles fait l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de situations indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant. Toute perte pour dépréciation est incluse dans l'état de la performance financière. Une perte de valeur comptabilisée précédemment n'est reprise que si un changement est intervenu dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'immobilisation depuis la dernière comptabilisation de la perte de valeur. À cette fin, toutes les immobilisations corporelles sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie.

2.11 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition moins les amortissements cumulés et les dépréciations. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées dans les états financiers s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus ou le potentiel de service iront à l'IPE et que le montant peut être mesuré de manière fiable. Actuellement, l'IPE ne reconnaît que les logiciels comme des actifs incorporels, car les droits d'auteur et la propriété intellectuelle ne répondent pas aux critères ci-dessus.

Acquisition et développement de logiciels

Les licences de logiciels informatiques acquises sont capitalisées sur la base des coûts encourus pour l'acquisition et la mise en service du logiciel spécifique. Les coûts directement liés à la mise au point de logiciels utilisés par l'IPE sont capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les coûts directs comprennent les coûts du personnel chargé du développement du logiciel et les frais généraux qui peuvent être directement attribués à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Amortissement

Toutes les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont amorties selon la méthode linéaire, à des taux qui permettent d'amortir le coût ou la valeur des immobilisations sur leur durée de vie utile. Les durées de vie utile des principales catégories d'immobilisations incorporelles ont été estimées comme suit :

| Catégorie d'immobilisations incorporelles | Durée de vie utile (en années) |
|---|--------------------------------|
| Logiciels acquis séparément | 5 |
| Logiciels développés en interne | 5 |

2.12 Prestations dues au personnel

L'Institut reconnaît les catégories suivantes des prestations dues au personnel :

Prestations dues au personnel courantes

Les prestations dues au personnel courantes doivent être réglées dans les 12 mois suivant la date de clôture et sont évalués à leur valeur nominale sur la base des droits accumulés aux taux de rémunération en vigueur.

Elles comprennent les avantages liés au premier emploi (primes d'affectation), les avantages mensuels réguliers (salaires, traitements, indemnités) et d'autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'étude, congés dans les foyers, etc.). Une charge est comptabilisée lorsque les employés rendent des services à l'Institut et un passif est comptabilisé pour tout droit qui n'a pas été réglé à la date de clôture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des avantages sociaux qui sont payables après la fin de l'emploi.

L'UNESCO participe à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU ou « la Caisse »), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux employés des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et autres prestations connexes. Les instituts cotisent à la CCPPNU par l'intermédiaire de l'UNESCO. La Caisse est un régime par capitalisation, multi-employeurs, à prestations définies. Comme le précise l'article 3(b) des statuts de la Caisse, l'affiliation à la Caisse est ouverte aux institutions spécialisées et à toute autre organisation internationale ou intergouvernementale qui participe au régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations participantes aux risques actuariels liés aux employés actuels et anciens d'autres organisations participant aux plans, de sorte qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour attribuer l'obligation, les actifs du régime et les coûts aux différentes organisations participant au régime. L'UNESCO et la Caisse, à l'instar des autres organisations participant à la Caisse, ne sont pas en mesure d'identifier la part proportionnelle de l'UNESCO, et donc de l'IPE, de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés au régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. L'UNESCO a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39 Avantages du personnel. Les cotisations de l'IPE au régime pendant l'exercice comptable sont comptabilisées comme des frais de personnel dans l'état de la performance financière.

En outre, l'IPE participe au programme d'assurance maladie après la cessation de service de l'UNESCO (ASHI). Dans le cadre de ce programme, les membres du personnel qui partent à la retraite, qui ont atteint leur cinquante-cinquième anniversaire et qui ont accompli au moins dix ans de participation à la Caisse d'assurance-maladie à la date de leur départ, peuvent choisir de rester (indéfiniment) dans cette Caisse en tant que participant associé, l'UNESCO continuant à participer au financement de leurs cotisations. Le programme ASHI à l'UNESCO est un régime à prestations définies pour les entités sous contrôle commun.

L'UNESCO effectue chaque année une projection à long terme et une évaluation actuarielle du programme ASHI pour mesurer son obligation en matière d'avantages sociaux. Le régime expose les instituts participants à des risques actuariels liés aux employés actuels et anciens d'autres

entités du groupe, de sorte qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour attribuer l'obligation, les actifs du régime et les coûts aux différentes entités participant au régime. L'IPE, ainsi que les autres entités du groupe participant, n'est pas en mesure d'identifier sa part de la situation financière et de la performance sous-jacente du régime sur la base de la norme IPSAS 39 avec une fiabilité suffisante à des fins comptables, et a donc enregistré ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies.

Les contributions de l'IPE au programme ASHI de l'UNESCO consistent en des contributions au compte spécial de l'UNESCO pour l'ASHI. Elles s'élèvent à 4 % du salaire du membre du personnel participant au programme ASHI de l'UNESCO. Les contributions de l'IPE au compte spécial pour l'ASHI au cours de l'exercice comptable sont comptabilisées comme des charges de personnel dans l'état de la performance financière.

Autres prestations dues au personnel (non courantes)

Les autres prestations dues au personnel non courantes sont des avantages dont le règlement est attendu plus de 12 mois après la fin de la période de référence. Il s'agit des primes de rapatriement et des absences rémunérées (congrés accumulés). Le passif comptabilisé pour ces autres avantages à long terme est la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies à la date de clôture. Le passif est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des intérêts, le coût des services rendus au cours de l'exercice et les gains ou pertes actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou des ajustements liés à l'expérience sont constatés dans l'état de la performance financière.

2.13 Taxe

L'Institut bénéficie du privilège de l'exonération fiscale. À ce titre, les avoirs, les produits et les autres biens de l'Institut sont exonérés de tout impôt direct.

2.14 Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées pour des dépenses futures dont le montant ou l'échéance est incertain lorsqu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé ; il est probable que des dépenses seront nécessaires pour régler l'obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de l'obligation.

Aucune provision n'est constituée pour les pertes d'exploitation futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui devraient être nécessaires pour régler l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêt.

Les passifs éventuels sont indiqués lorsqu'une obligation possible est incertaine mais peut être mesurée, ou lorsque l'IPE a une obligation actuelle mais ne peut pas mesurer de manière fiable la sortie possible de ressources.

2.15 Comptabilisation des produits

Produits des opérations sans contrepartie

Les produits des opérations sans contrepartie sont évalués en fonction de l'augmentation des actifs nets constatée. Les produits des opérations sans contrepartie sont les suivants :

- Allocation financière de l'UNESCO

Les contributions obligatoires, mises à disposition par l'UNESCO et présentées comme allocation financière de l'UNESCO dans l'état de la performance financière, sont approuvées pour chaque exercice financier et sont comptabilisées comme produits au début de l'exercice de référence dès que les montants sont communiqués à l'Institut.

- Contributions volontaires

Les contributions volontaires et autres transferts qui s'appuient sur des accords exécutoires sont comptabilisés comme des produits lorsque l'accord devient contraignant et où le contrôle de l'actif sous-jacent est obtenu, sauf si l'accord établit une condition sur les actifs transférés qui exige la comptabilisation d'un passif. Les contributions volontaires du financement de base sont des contributions non affectées qui sont accordées à l'IPE et allouées conformément aux résolutions du conseil d'administration de l'IPE. Les contributions volontaires extrabudgétaires (c'est-à-dire le financement de projets) sont affectées à des programmes et projets spécifiques. Les contributions volontaires extrabudgétaires inter-organisations font référence aux contributions d'autres organisations des Nations Unies.

Les conditions sont imposées par les donateurs sur l'utilisation des contributions, notamment une obligation de résultat consistant à utiliser le don d'une manière précise, et une obligation de retour exécutoire de rendre le don s'il n'est pas utilisé de la manière prévue. Le montant comptabilisé au passif est la meilleure estimation du montant qui serait nécessaire pour régler l'obligation à la date de clôture.

Au fur et à mesure que l'IPE remplit les conditions relatives aux contributions volontaires en s'acquittant de ses obligations selon les modalités spécifiées, la valeur comptable du passif est réduite et un montant de produits égal à cette réduction est comptabilisé.

Les contributions volontaires, telles que les engagements et autres promesses de dons qui ne sont pas appuyés par des accords contraignants, sont comptabilisées en tant que produits lorsqu'elles sont reçues.

- Contributions en nature

Les contributions en nature de biens qui appuient directement les opérations et activités approuvées et qui peuvent être mesurées de façon fiable sont comptabilisées et évaluées à leur juste valeur. Ces contributions comprennent l'utilisation des locaux et des services publics. Dans le cas de l'utilisation des locaux, la valeur de la contribution repose sur le taux commercial de location de l'immeuble.

Les apports de services en nature, tels que les services des bénévoles, ne sont pas comptabilisés.

Produits des opérations avec contrepartie directe

Les autres sources de produits des opérations avec contrepartie directe sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et sont comptabilisées à mesure de la livraison des biens et services.

2.16 Charges

Les charges sont des diminutions des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de la période comptable sous la forme de sorties de fonds ou de consommation d'actifs ou de dettes contractées qui se traduisent par une diminution de l'actif net. Les charges sont comptabilisées lorsque l'opération ou l'événement à l'origine de la charge se produit, et la comptabilisation de la charge n'est donc pas liée au moment où la trésorerie ou son équivalent est reçu ou payé.

Les charges liées aux accords de financement sans contrepartie sont comptabilisées lorsque le financement est légalement en vigueur, sauf si l'accord établit une condition sur les actifs transférés. Dans ce cas, les charges sont comptabilisées au fur et à mesure que les services sont rendus et que les conditions relatives aux actifs transférés sont remplies conformément aux termes de l'accord.

Lorsque des produits sont constatés à partir de contributions en nature, une charge correspondante est également comptabilisée dans les états financiers.

2.17 Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs sont des passifs financiers pour des biens et des services qui ont été reçus par l'IIPE et facturés mais pas encore payés à la date de clôture.

Les charges à payer sont des passifs financiers pour des biens et des services qui ont été reçus par l'IIPE et qui n'ont été ni payés ni facturés à l'IIPE à la date de clôture.

2.18 Contrats de location

Les contrats de location conclus pour des équipements ou des locaux à usage de bureaux sont classés comme des contrats de location simple car ces accords ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété.

2.19 Comparaison des budgets

Le budget et la base comptable de l'Institut diffèrent. Le budget qui comprend le financement de base et les programmes de financement de projets est approuvé par le conseil d'administration de l'IIPE et est utilisé aux fins de l'état V, conformément à la norme IPSAS 24.

Les crédits sont disponibles pour engagement pendant l'exercice budgétaire auquel ils se rapportent et pendant douze mois supplémentaires.

Le budget est approuvé sur la base d'une trésorerie modifiée, selon laquelle les recettes sont budgétisées lorsqu'il est prévu de recevoir de l'argent et les dépenses sont budgétisées lorsqu'il

est prévu d'effectuer des paiements. Les dépenses sont classées entre le financement de base et les programmes de financement de projets.

Note 3 : Estimations, hypothèses et jugements comptables

L'établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS exige d'émettre des jugements, des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs à la fin de l'exercice de référence. Toutefois, l'incertitude entourant ces hypothèses et estimations pourrait entraîner des résultats nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs ou des passifs concernés au cours des prochains exercices.

Les domaines dans lesquels les estimations, les hypothèses ou les jugements sont importants pour les états financiers de l'IIPE comprennent, sans s'y limiter, le calcul des contributions en nature pour l'utilisation des locaux, les provisions pour litiges et les prestations dues au personnel. Les changements d'estimations sont reflétés dans l'année au cours de laquelle ils sont connus.

Jugements

Calcul de la contribution en nature pour l'utilisation des locaux

L'IIPE procède à une évaluation de la contribution en nature pour l'utilisation des locaux. Cet exercice est réalisé par des experts engagés par l'IIPE.

Les facteurs influant l'évaluation sont les suivants :

- la disponibilité de biens semblables à louer ; et
- des espaces de bureaux partagés avec d'autres organisations.

Estimations et hypothèses

L'IIPE a fondé ses hypothèses et ses estimations sur les paramètres disponibles au moment de l'établissement des états financiers. Cependant, les circonstances et les hypothèses relatives aux évolutions futures peuvent changer en raison de la conjoncture économique ou de circonstances indépendantes de la volonté de l'IIPE.

Provisions pour litiges

Des provisions ont été constituées et la direction a déterminé une estimation fondée sur l'information disponible. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation à la date de clôture, et sont actualisées à la valeur actuelle lorsque l'effet est significatif. Des informations supplémentaires sur ces estimations des provisions sont incluses dans la [Note 16](#).

Prestations dues au personnel

Les prestations dues au personnel (PR et CAA) sont déterminées à l'aide d'une évaluation actuarielle, ce qui implique la formulation de diverses hypothèses sur des éléments financiers et

non financiers qui peuvent différer des développements réels dans le futur, comme la détermination du taux d'actualisation, les futures augmentations de salaire, les taux de mortalité et les futures augmentations de coûts. Le passif lié aux avantages sociaux des employés est très sensible à la variation de ces hypothèses et certaines d'entre elles sont revues à chaque date de clôture. Les détails sur les avantages sociaux du personnel sont fournis dans la [Note 14](#).

Note 4 : Normes comptables publiées

Normes comptables adoptées au cours de l'exercice

- Aucune norme comptable n'a été adoptée au cours de l'exercice.

Normes comptables publiées et à adopter ultérieurement

- IPSAS 41 – Instruments financiers : cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La norme établit les principes de présentation des actifs et passifs financiers pour l'évaluation des montants, de l'échéancier et de l'incertitude des flux de trésorerie futurs d'une entité. Les évaluations préliminaires suggèrent que l'adoption de cette norme aura principalement une incidence sur les informations fournies dans les notes afférentes aux états financiers, mais qu'elle n'aura aucun impact significatif sur les états financiers proprement dits.
- IPSAS 42 – Avantages sociaux : cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La norme établit des principes et des exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des avantages sociaux dans les états financiers. L'IIPE a évalué que l'adoption de cette norme n'aura pas d'impact sur les états financiers.
- IPSAS 43 – Contrats de location : la norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. La norme établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information des contrats de location dans les états financiers. L'IIPE n'a pas encore évalué l'impact de l'adoption de la norme.
- IPSAS 44 – Actifs non courants destinés à la vente et la cessation d'activités : la norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette norme précise les principes de comptabilisation des actifs destinés à la vente ainsi que les principes de présentation et d'information des cessations d'activités. L'adoption de cette norme n'aura pas d'impact sur les états financiers de l'IIPE.

Note 5 : Trésorerie

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|-------------------------------|-------------------|------------------|
| Comptes courants | 11 344 016 | 7 898 968 |
| Encaisse | 232 | - |
| Total de la Trésorerie | 11 344 248 | 7 898 968 |

Note 6 : Placements

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|---|------|------------------|
| Fraction à court terme | | |
| Prêts et créances (P&C) | | |
| Comptes à terme | - | - |
| Total de la fraction à court terme | - | - |
| Fraction à long terme | | |
| P&C | | |
| Comptes à terme | - | 9 107 028 |
| Total fraction à long terme | - | 9 107 028 |
| Total des placements | - | 9 107 028 |

Au 31 décembre 2022, l'IIPE n'a aucun placement direct. L'Institut a confié les fonds dans le compte d'investissement de la trésorerie commune de l'UNESCO divulgué dans la [Note 10](#).

Note 7 : Créances à recevoir

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Contrats de financement de projets | 1 457 243 | 2 627 438 |
| Provision pour créances douteuses | (327 241) | (329 102) |
| Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe) | 1 130 002 | 2 298 336 |
| Montants à recevoir pour biens et services | 2 518 | 2 100 |
| Provision pour créances douteuses | - | - |
| Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe) | 2 518 | 2 100 |
| Total des créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe et avec contrepartie directe) | 1 132 520 | 2 300 436 |

L'analyse de l'âge des créances impayées non douteuses à la fin de l'exercice est la suivante :

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|---|----------------|---------------|
| 31-60 jours | - | - |
| 61-90 jours | 339 559 | 46 661 |
| 91-365 jours | 91 961 | 33 635 |
| 366-732 jours | - | 1 860 |
| Total des créances à recevoir impayées non douteuses | 431 520 | 82 156 |

La provision pour créances douteuses est un montant irrécouvrable estimé sur la base d'une analyse chronologique des montants en souffrance à la date de clôture.

Le détail des dotations et des reprises de provisions pour clients douteux et créances non recouvrables est le suivant :

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Solde d'ouverture | 329 102 | 329 048 |
| Ajouts | - | 10 786 |
| Recouvrements et radiations | (1 861) | (10 732) |
| Provision pour créances douteuses | 327 241 | 329 102 |

Note 8 : Paiements anticipés

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Avances au personnel | 37 566 | 30 195 |
| Autres avances | 219 560 | 199 416 |
| Total des paiements anticipés | 257 126 | 229 611 |

Les avances consenties au personnel concernent les avances sur les frais de voyage des membres du personnel, tandis que les autres avances concernent des paiements anticipés pour des biens et services non encore fournis.

Note 9 : Autres créances

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Créances de TVA | 117 471 | 210 096 |
| Autres | 1 101 | - |
| Intérêts cumulés | 16 158 | - |
| Total des autres créances | 134 730 | 210 096 |

L'IPE bénéficie du privilège de l'exonération fiscale ; toutefois, il effectue des paiements en espèces pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) due à ses fournisseurs et entrepreneurs. Les créances de TVA concernent la TVA récupérable auprès des autorités fiscales (le gouvernement français).

Note 10 : Créances de l'UNESCO

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Montants à recevoir de l'UNESCO | 4 229 304 | 10 019 040 |
| Dépôts détenus par l'UNESCO | 8 519 702 | - |
| Total des créances de l'UNESCO | 12 749 006 | 10 019 040 |

Les montants à recevoir de l'UNESCO représentent l'allocation financière de l'UNESCO, les contributions volontaires reçues au nom de l'IPE et les fonds décentralisés des projets de l'UNESCO utilisés, entre autres, pour couvrir les paiements des salaires traités par l'UNESCO.

Depuis novembre 2022, en plus du compte de fonctionnement décrit ci-dessus, l'UNESCO gère au nom de l'IIPE un compte d'investissement nommé Dépôts détenus par l'UNESCO. La créance provenant du compte de fonctionnement et du compte d'investissement est conservée dans la trésorerie commune de l'UNESCO afin de maximiser le rendement des fonds déposés. Le rendement net des investissements est attribué à l'IIPE au prorata de sa part détenue dans la trésorerie commune de l'UNESCO. Il est comptabilisé dans le compte de fonctionnement de la trésorerie commune de l'UNESCO.

En novembre 2022, l'UNESCO a vendu pour le compte de l'IIPE des investissements d'un montant total de 8 247 576 \$US (8 016 644 EUR) et l'IIPE a enregistré des dépôts détenus par l'UNESCO d'un montant de 8 230 453 \$US (8 000 000 EUR). Comme ces transactions n'ont pas eu d'impact sur le solde de trésorerie de l'IIPE, ces activités d'investissement sont exclues du tableau des flux de trésorerie de l'IIPE. Au 31 décembre 2022, les dépôts détenus par l'UNESCO sont convertis en 8 519 702 \$US (8 000 000 EUR).

Les soldes sont classés comme courants ou non courants en fonction du besoin de trésorerie projeté de l'IIPE.

Note 11 : Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles par catégorie d'actifs au cours de l'exercice est la suivante :

| Exprimé en \$US | Améliorations locatives | Matériel et équipement informatique | Meubles et accessoires | Autres équipements | Véhicule | Total |
|---|-------------------------|-------------------------------------|------------------------|--------------------|----------|-----------------|
| 1^{er} janvier 2022 | | | | | | |
| Valeur d'acquisition | 766 511 | 1 347 086 | 108 341 | 46 320 | 22 202 | 2 290 460 |
| Amortissements cumulés | (136 516) | (1 152 795) | (90 479) | (46 320) | (22 202) | (1 448 312) |
| Valeur comptable | 629 995 | 194 291 | 17 862 | - | - | 842 148 |
| Mouvements 12 mois au 31 décembre 2022 | | | | | | |
| Acquisitions | - | 67 490 | - | 29 709 | - | 97 199 |
| Cessions | - | (112 786) | - | - | - | (112 786) |
| Amortissements des cessions | - | 110 807 | - | - | - | 110 807 |
| Dotations aux Amortissements | (51 101) | (106 490) | (14 250) | (5 942) | - | (177 783) |
| Total des mouvements | (51 101) | (40 979) | (14 250) | 23 767 | - | (82 563) |
| Valeur d'acquisition | 766 511 | 1 301 790 | 108 341 | 76 029 | 22 202 | 2 274 873 |
| Amortissements cumulés | (187 617) | (1 148 478) | (104 729) | (52 262) | (22 202) | (1 515 288) |
| Valeur comptable | 578 894 | 153 312 | 3 612 | 23 767 | - | 759 585 |

| Exprimé en \$US | Améliorations locatives | Matériel et équipement informatique | Meubles et accessoires | Autres équipements | Véhicule | Total |
|---|-------------------------|-------------------------------------|------------------------|--------------------|----------|-----------------|
| 1^{er} janvier 2021 | | | | | | |
| Valeur d'acquisition | 705 346 | 1 320 251 | 107 166 | 47 004 | 22 202 | 2 201 969 |
| Amortissements cumulés | (89 153) | (1 051 818) | (74 356) | (47 004) | (22 202) | (1 284 533) |
| Valeur comptable | 616 193 | 268 433 | 32 810 | - | - | 917 436 |
| Mouvements 12 mois au 31 décembre 2021 | | | | | | |
| Acquisitions | 61 165 | 69 500 | 1 175 | - | - | 131 840 |
| Cessions | - | (42 665) | - | (684) | - | (43 349) |
| Amortissements des cessions | - | 41 576 | - | 684 | - | 42 260 |
| Dotations aux Amortissements | (47 363) | (142 553) | (16 123) | - | - | (206 039) |
| Total des mouvements | 13 802 | (74 142) | (14 948) | - | - | (75 288) |
| Valeur d'acquisition | 766 511 | 1 347 086 | 108 341 | 46 320 | 22 202 | 2 290 460 |
| Amortissements cumulés | (136 516) | (1 152 795) | (90 479) | (46 320) | (22 202) | (1 448 312) |
| Valeur comptable | 629 995 | 194 291 | 17 862 | - | - | 842 148 |

L'Institut a apporté des améliorations locatives à ses locaux à Paris (France).

Au 31 décembre 2022, l'IIPE détient des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore en usage pour une valeur brute de 1 039 542 \$US (2021 : 964 214 \$US).

Durant cette période, L'IIPE a acquis des immobilisations corporelles pour un montant total de 97 199 \$US (2021 : 131 840 \$US). En 2022, le montant versé pour l'acquisition de ces actifs s'élevait à 97 199 \$US (2021 : 131 840 \$US).

Au 31 décembre 2022, l'IIPE n'a aucun (2021 : néant) engagements en lien avec les acquisitions d'immobilisations corporelles.

L'IIPE ne détient aucun bien patrimonial tels que des bâtiments historiques ou des œuvres d'arts d'importance culturelle.

Note 12 : Immobilisations incorporelles

| Exprimé en \$US | Logiciels | Total |
|---|-----------------|-----------------|
| Au 1^{er} janvier 2022 | | |
| Valeur d'acquisition | 247 373 | 247 373 |
| Amortissements cumulés | (80 596) | (80 596) |
| Valeur comptable | 166 777 | 166 777 |
| Mouvements 12 mois au 31 décembre 2022 | | |
| Dotations aux Amortissements | (49 475) | (49 475) |
| Total des mouvements | (49 475) | (49 475) |
| Au 31 décembre 2022 | | |
| Valeur d'acquisition | 247 373 | 247 373 |
| Amortissements cumulés | (130 071) | (130 071) |
| Valeur comptable | 117 302 | 117 302 |

| Exprimé en \$US | Logiciels | Logiciels (travaux en cours) | Total |
|---|----------------|------------------------------|-----------------|
| Au 1^{er} janvier 2021 | | | |
| Valeur d'acquisition | 144 826 | 102 547 | 247 373 |
| Amortissements cumulés | (48 212) | - | (48 212) |
| Valeur comptable | 96 614 | 102 547 | 199 161 |
| Mouvements 12 mois au 31 décembre 2021 | | | |
| Reclassifications | 102 547 | (102 547) | - |
| Dotations aux Amortissements | (32 384) | - | (32 384) |
| Total des mouvements | 70 163 | (102 547) | (32 384) |
| Au 31 décembre 2021 | | | |
| Valeur d'acquisition | 247 373 | - | 247 373 |
| Amortissements cumulés | (80 596) | - | (80 596) |
| Valeur comptable | 166 777 | - | 166 777 |

Note 13 : Comptes à payer et charges à payer

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Courues | 439 253 | 622 391 |
| Fournisseurs à payer | 83 283 | 139 505 |
| Total des comptes à payer et charges à payer | 522 536 | 761 896 |

Note 14 : Prestations dues au personnel

| Exprimé en \$US | Évaluation actuarielle | Évaluation de l'IIPE | 2022 | 2021 |
|--|------------------------|----------------------|------------------|------------------|
| Salaires et remboursements | - | 302 383 | 302 383 | 185 558 |
| Indemnités de cessation | - | 221 335 | 221 335 | 69 798 |
| Congés annuels accumulés | 677 144 | - | 677 144 | 914 398 |
| Prime de rapatriement | 75 253 | - | 75 253 | 101 483 |
| Prestations dues au personnel (courantes) | 752 397 | 523 718 | 1 276 115 | 1 271 237 |
| Prime de rapatriement | 1 195 039 | - | 1 195 039 | 1 369 574 |
| Prestations dues au personnel (non courantes) | 1 195 039 | - | 1 195 039 | 1 369 574 |
| Total des prestations dues au personnel | 1 947 436 | 523 718 | 2 471 154 | 2 640 811 |

Prestations dues au personnel courantes

Les prestations dues au personnel comprennent les salaires et les indemnités, les indemnités pour frais d'études, les congés dans les foyers, les indemnités de licenciement, les congés annuels accumulés (CAA), ainsi que la partie à court terme des primes de rapatriement.

Bien que les CAA soient entièrement inclus comme courant, conformément aux normes, l'IIPE n'a pas le droit inconditionnel de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois.

Congés annuels accumulés (CAA) : le personnel de l'IIPE peut accumuler des congés annuels non utilisés jusqu'à un maximum de 60 jours ouvrables. Lors de la cessation de service, les membres du personnel ont le droit de recevoir une somme d'argent pour les CAA détenus à la date de leur départ.

Prestations dues au personnel non courantes

Les prestations dues au personnel non courantes concernent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages sociaux à long terme. Cela comprend la partie à long terme des primes au rapatriement.

Prime de rapatriement : un membre du personnel ayant accompli un an de service continu en dehors du pays de son foyer officiel a droit, lors de sa cessation de service, à une prime de rapatriement payable sur la base des années et des mois de service admissibles accomplis en dehors du pays de son foyer officiel. Pour les membres du personnel éligibles engagés après le 1^{er} juillet 2016, la prime est payable à partir de cinq années de service à l'étranger, selon le barème en vigueur. Les membres du personnel ont également droit au remboursement de leur frais de voyage et de déménagement pour le rapatriement lors de leur séparation de l'IIPE.

Évaluations actuarielles

Une évaluation actuarielle a été réalisée pour calculer le passif estimé de l'IIPE lié au CAA et aux primes de rapatriement. Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur de ces prestations au 31 décembre :

| Hypothèses utilisées pour le calcul des congés annuels accumulés et primes de rapatriement | | 2022 | 2021 |
|--|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Taux d'actualisation | Le taux retenu se fonde sur la courbe de rendement Mercer | 4,15 % (maturité d'environ 11,5 ans) | 1,15 % (maturité d'environ 11,5 ans) |
| Taux d'inflation | Pour toutes les prestations | 2,00 % | 1,75 % |
| Tables de mortalité préretraite | Table de mortalité en service de l'ONU de 2019 pour le congé annuel et la prime de rapatriement | | |
| Taux d'augmentation salariale | Congés annuels | 2,25 % par an | 2,00 % par an |
| | Prime de rapatriement | 2,25 % par an | 2,00 % par an |
| Frais de voyage de rapatriement et de déménagement | Membres du personnel sans personnes à charge | 5 916 \$US | 5 916 \$US |
| | Membres de personnel ayant au moins une personne à charge | 7 178 \$US | 7 718 \$US |
| Âge de la retraite | | 65 | 65 |
| Taux de rotation | Basé sur une étude des taux de rotation du personnel de l'UNESCO de 2017 à 2021 | | |
| Taux de souscription – Prime de rapatriement | Membres du personnel admissibles aux primes de rapatriement au moment de leur départ qui font effectivement valoir leurs droits | 75 % | 75 % |
| Taux de souscription – Congés annuels accumulés | Membres du personnel éligibles aux congés annuels accumulés au moment de leur départ qui font effectivement valoir leurs droits | 100 % | 100 % |

Les tableaux et le texte suivants donnent des renseignements et des analyses complémentaires sur le passif de prestations dues au personnel calculés par les actuaires :

| Exprimé en \$US | Congés annuels accumulés | Prime de rapatriement | 2022 Total |
|---|--------------------------|-----------------------|------------------|
| Obligation au titre des prestations définies 1 ^{er} janvier | 914 398 | 1 471 057 | 2 385 455 |
| Prestations dues au personnel | 914 398 | 1 471 057 | 2 385 455 |
| Mouvements de l'exercice clos le 31 décembre | | | |
| Coût des services | 67 870 | 106 988 | 174 858 |
| Intérêts débiteurs | 9 914 | 16 334 | 26 248 |
| Prestations versées | (169 956) | (79 339) | (249 295) |
| Perte (gains) actuarielle | (131 641) | (244 748) | (376 389) |
| Différence de change | (13 441) | - | (13 441) |
| Obligation au titre des prestations définies pour l'exercice clos le 31 décembre | 677 144 | 1 270 292 | 1 947 436 |

| Exprimé en \$US | Congés annuels accumulés | Prime de rapatriement | 2021 Total |
|---|--------------------------|-----------------------|------------------|
| Obligation au titre des prestations définies 1 ^{er} janvier | 637 900 | 1 298 004 | 1 935 904 |
| Prestations dues au personnel | 637 900 | 1 298 004 | 1 935 904 |
| Mouvements de l'exercice clos le 31 décembre | | | |
| Coût des services | 46 319 | 57 392 | 103 711 |
| Intérêts débiteurs | 4 282 | 8 557 | 12 839 |
| Prestations versées | (86 330) | (193 889) | (280 219) |
| Perte (gains) actuarielle | 335 274 | 300 993 | 636 267 |
| Différence de change | (23 047) | - | (23 047) |
| Obligation au titre des prestations définies pour l'exercice clos le 31 décembre | 914 398 | 1 471 057 | 2 385 455 |

Les montants des dépenses annuelles comptabilisées dans l'état de la performance financière sont les suivants :

| Exprimé en \$US | Congés annuels accumulés | Prime de rapatriement | 2022 Total |
|---|--------------------------|-----------------------|------------------|
| Coût des services | 67 870 | 106 988 | 174 858 |
| Intérêts débiteurs | 9 914 | 16 334 | 26 248 |
| Perte (gains) actuarielle | (131 641) | (244 748) | (376 389) |
| Total des charges comptabilisées pour l'exercice | (53 857) | (121 426) | (175 283) |

| Exprimé en \$US | Congés annuels accumulés | Prime de rapatriement | 2021 Total |
|---|--------------------------|-----------------------|----------------|
| Coût des services | 46 319 | 57 392 | 103 711 |
| Intérêts débiteurs | 4 282 | 8 557 | 12 839 |
| Perte (gains) actuarielle | 335 274 | 300 993 | 636 267 |
| Total des charges comptabilisées pour l'exercice | 385 875 | 366 942 | 752 817 |

La participation escomptée de l'IIPE en 2023 aux CAA et aux primes de rapatriement s'élève respectivement à 62 679 \$US et 75 253 \$US, ce qui représente les versements de prestations attendus pour l'année.

Assurance maladie après la cessation de service

Les contributions versées au cours de l'année consistent en 4 % du salaire du personnel qui participe au programme ASHI de l'UNESCO et s'élèvent à 375 487 \$US (2021 : 382 149 \$US). Les contributions attendues en 2023 s'élèvent à 368 409 \$US.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

Le Règlement de la caisse stipule que le Conseil de pension doit faire procéder à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans par l'Actuaire-conseil. Le Conseil de pension a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode de l'agrégat du groupe ouvert. Le principal objectif de l'évaluation actuarielle est de

déterminer si les actifs actuels et futurs estimés de la Caisse seront suffisants pour faire face à ses engagements.

L'obligation financière de l'IPE à l'égard de la Caisse consiste en sa cotisation obligatoire, au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations affiliées), ainsi qu'en sa part de tout versement compensatoire actuariel visé à l'article 26 des Statuts de la Caisse des pensions. Ces paiements compensatoires ne sont dus que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26, après avoir déterminé qu'il y a lieu de procéder à des paiements compensatoires sur la base d'une évaluation de la suffisance actuarielle de la Caisse à la date d'évaluation. Chaque organisation affiliée contribue à ce déficit d'un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date d'évaluation.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été réalisée au 31 décembre 2021. Un report des données de participation du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 sera utilisé par la Caisse pour ses états financiers de 2022.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 a donné lieu à un ratio de capitalisation de l'actif actuariel par rapport au passif actuariel de 117,0 % (107,1 % lors de l'évaluation de 2019). Le ratio de capitalisation était de 158,2 % (144,4 % lors de l'évaluation de 2019) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions n'était pas pris en compte.

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2021, de procéder à des paiements compensatoires en vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs dépassait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer au titre du régime. En outre, la valeur marchande de l'actif dépassait également la valeur actuarielle de tous les passifs accumulés à la date d'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'article 26.

Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel, que ce soit pendant la durée de fonctionnement de la Caisse ou à la suite de sa dissolution, les paiements requis de chaque organisation membre au titre du déficit seraient basés sur la proportion des cotisations de cette organisation membre par rapport au total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. Le total des contributions versées à la Caisse au cours des trois années précédentes (2019, 2020 et 2021) s'est élevé à 8 505,27 millions d'\$US, dont 2,19 % ont été versés par l'UNESCO.

En 2022, les contributions versées au Fonds se sont élevées à 2 183 538 \$US (2021 : 2 261 930 \$US). Les contributions attendues en 2023 s'élèvent à environ 2,1 millions \$US.

L'affiliation à la Caisse peut prendre fin par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation positive du Conseil de pension. Une part proportionnelle du total des avoirs de la Caisse à la date de la résiliation est versée à l'ancienne organisation affiliée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient affiliés à la Caisse à cette date, conformément à un arrangement convenu entre l'organisation et la Caisse. Le montant est déterminé par le Conseil de pension de la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de la Caisse à la date de la cessation de service ; aucune partie de l'actif qui excède le passif n'est incluse dans le montant.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU effectue un audit annuel de la Caisse et en fait un rapport au Conseil de pension et à l'Assemblée générale des Nations Unies chaque année. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur le site Internet de la Caisse.

Note 15 : Contributions volontaires avec conditions

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Contributions volontaires avec conditions 1^{er} janvier | 4 707 211 | 5 734 337 |
| Mouvements pour l'exercice clos le 31 décembre | | |
| Montants comptabilisés au titre des produits | (7 015 539) | (7 260 462) |
| Nouvelles contributions reçues | 3 638 604 | 6 233 336 |
| Contributions volontaires avec conditions à l'exercice clos le 31 décembre | 1 330 276 | 4 707 211 |

L'Institut comptabilise les conditions applicables aux contrats à titre de passif. Les donateurs imposent des conditions à l'utilisation des fonds, notamment une obligation de résultats, en utilisant les fonds d'une manière précise, et une obligation exécutoire de restituer les fonds s'ils ne sont pas utilisés de manière prévue.

Le montant comptabilisé en tant que passif représente la meilleure estimation du montant nécessaire pour éteindre l'obligation à la date de clôture. Au fur et à mesure que l'Institut remplit les conditions relatives à ces projets ou contrats en s'acquittant de ses obligations selon les modalités spécifiées, le solde du passif est réduit et un montant de produits égal à cette réduction est comptabilisé.

En 2022, l'IIPE a comptabilisé comme produits un montant de 7 015 539 \$US : 2 758 760 \$US pour la Convention 2020-2023 de l'Agence française de développement (AFD) (financement de base de la France) ; (30 577) \$US pour le projet Plateforme d'expertise en formation professionnelle (PEFOP) de l'AFD ; 2 087 189 \$US pour le projet Qualité : appuis au pilotage de la qualité de l'éducation à destination de pays d'Afrique subsaharienne de l'AFD ; 645 349 \$US pour le financement de l'UE au titre des instruments de politique étrangère ; 833 538 \$US pour le projet en Haïti financement de l'UE et 711 280 \$US pour les projets du Burkina Faso.

Les nouvelles contributions reçues en 2022 s'élèvent à 3 638 604 \$US : 2 758 760 \$US pour le financement de base de la Convention AFD 2020-2023 ; 97 050 \$US pour le financement de l'UE au titre des instruments de politique étrangère ; 590 487 \$US pour le projet en Haïti financement de l'UE ; et 182 307 \$US pour les projets du Burkina Faso.

Note 16 : Autres passifs

L'Institut comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation juridique actuelle résultant d'un événement passé.

Une meilleure estimation du montant de la dépense nécessaire à l'extinction de ces obligations a été incluse dans ces états financiers, mise à jour avec le taux de change applicable à la fin de l'exercice. Le montant total comptabilisé s'élève à 449 324 \$US (2021 : 490 838 \$US).

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Provision pour litiges | 449 324 | 490 838 |
| Produits différés | 319 150 | 178 664 |
| Total des autres passifs | 768 474 | 669 502 |

Les produits différés de 319 150 \$US (2021 : 178 664 \$US) correspondent à la réception de trésorerie en avance pour des services qui devraient être fournis en 2023.

Mouvements dans les provisions pour litiges :

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Au 1^{er} janvier | | |
| Partie courante | 490 838 | 519 598 |
| Partie non-courante | - | - |
| Total | 490 898 | 519 598 |
| Mouvements au cours de l'année | (41 514) | (28 760) |
| Au 31 décembre | | |
| Partie courante | 449 324 | 490 838 |
| Partie non-courante | - | - |
| Total | 449 324 | 490 838 |

La provision pour litiges de 449 324 \$US est principalement due à des litiges en cours contre l'Institut concernant des réclamations de membres du personnel en attente de règlement par le tribunal compétent. Le calendrier des versements pour éteindre ces obligations est inconnu à ce jour.

Les mouvements au cours de l'année de cette provision pour litige sont dus à un accroissement de la provision à proprement dit pour 13 362 \$US et à une baisse de 54 876 \$US imputable aux effets de changes.

Note 17 : Actif net

| Exprimé en \$US | 1 ^{er} janvier 2022 réserve d'ouverture | Excédent (Déficit) de l'année | Autres ajustements aux réserves | 31 décembre 2022 |
|------------------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Compte de réserve de stabilisation | 11 474 236 | - | 607 439 | 12 081 675 |
| Excédent accumulé | 10 534 388 | (599 880) | (607 439) | 9 327 069 |
| Total de l'actif net | 22 008 624 | (599 880) | - | 21 408 744 |

L'excédent accumulé comprend les surplus accumulés au cours des exercices précédents. Ces excédents peuvent être reportés d'un exercice à l'autre.

Le tableau suivant donne le détail de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

| Exprimé en \$US | 1 ^{er} janvier 2021 réserve d'ouverture | Excédent (Déficit) de l'année | Autres ajustements aux réserves | 31 décembre 2021 |
|------------------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Compte de réserve de stabilisation | 10 827 699 | - | 646 537 | 11 474 236 |
| Excédent accumulé | 9 057 823 | 2 123 102 | (646 537) | 10 534 388 |
| Total de l'actif net | 19 885 522 | 2 123 102 | - | 22 008 624 |

Conformément à la résolution n° 251 adoptée par le Comité exécutif du Conseil d'administration lors de sa 28^e session en juin 1993, le Directeur de l'IIPE a créé un compte de réserve de stabilisation. Le compte vise à :

- fournir, grâce aux intérêts perçus, des ressources susceptible de permettre à l'Institut de financer son programme annuel à un niveau conforme aux attentes des États membres ;
- couvrir le paiement des indemnités de cessation de service et autres prestations dues aux membres du personnel qui prennent leur retraite ou qui quittent l'Institut ; et
- fournir des ressources, à partir du capital accumulé, afin de financer le programme annuel de l'Institut, si des conditions économiques ou financières exceptionnelles le justifient, étant entendu que ces ressources seront reversées au compte dans un exercice financier ne dépassant pas trois ans.

Le compte est administré conformément aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IIPE pour la planification de l'éducation. Au cours de l'année 2022, un montant de 725 118 \$US (2021 : 652 712 \$US), représentant 5 % de la masse salariale de l'année précédente de l'Institut, et 5 484 \$US (2021 : 214 656 \$US) des gains d'intérêts de l'année précédente sur les placements ont été ajoutés à ce Compte, conformément aux Règlements financiers du Compte.

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| Solde de la réserve de stabilisation | | |
| Compte au 1 ^{er} janvier | 11 474 236 | 10 827 699 |
| Transferts d'intérêts de l'année précédente | 5 484 | 214 656 |
| 5 % de la masse salariale de l'année précédente de l'Institut | 725 118 | 652 712 |
| Sous-total | 12 204 838 | 11 695 067 |
| Indemnités de cessation de l'année précédente | (123 163) | (220 831) |
| Total du compte de réserve de stabilisation | 12 081 675 | 11 474 236 |

Note 18 : Produits

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Contributions volontaires – Financement de base | 9 829 833 | 15 562 188 |
| Contributions volontaires – Financement de projets | 5 587 000 | 4 398 444 |
| Contributions volontaires – Fin. de projets inter-organisationnels | 2 960 347 | 2 349 506 |
| Total des contributions volontaires – Fin. de projets | 8 547 347 | 6 747 950 |
| Allocation financière de l'UNESCO | 2 140 100 | 2 140 100 |
| Contributions volontaires en nature | 1 935 724 | 2 094 215 |
| Autres activités génératrices de produits | | |
| Activités génératrices de produits | 193 023 | 427 992 |
| Produits des services rendus | 20 820 | 10 922 |
| Total des autres activités génératrices de produits | 213 843 | 438 914 |
| Produits financiers | 133 705 | 38 624 |
| Autres produits | 3 895 | 21 441 |
| Total des produits | 22 804 447 | 27 043 432 |

Les contributions volontaires en nature correspondent à la valeur marchande de la location des locaux de l'IPE. L'Institut bénéficie de l'utilisation gratuite de ses locaux accordée à Dakar par le bureau de l'UNESCO à Dakar, à Paris de la part du gouvernement français, et à Buenos Aires de la part du gouvernement argentin. Estimation de la valeur locative pour l'année : 59 749 \$US (Sénégal), 1 815 975 \$US (France), et 60 000 \$US (Argentine). La valeur locative estimée pour l'année 2021 s'élève à : 63 125 \$US (Sénégal), 1 911 090 \$US (France) et 120 000 \$US (Argentine).

Les activités génératrices de revenus comprennent des programmes de formation offerts par l'IPE sur la planification et la gestion de l'éducation auxquels participent des stagiaires du monde entier. Les fonds provenant des gouvernements des États membres ou d'autres donateurs fournissent les ressources nécessaires au financement de la présence des participants à ces programmes.

Les produits provenant des services rendus comprennent les services fournis aux partenaires internes et externes pour la consultation en vue d'activités de programme conformes au mandat de l'UNESCO, et plus particulièrement à celui de l'IPE.

37 779 \$US d'intérêts reçus sont inclus dans les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (2021 : 5 484 \$US).

Note 19 : Charges

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Charges de personnel | | |
| Personnel international et national | 12 787 699 | 14 313 840 |
| Personnel surnuméraire | 766 238 | 766 033 |
| Autres frais de personnel | 602 769 | 494 087 |
| Total des charges de personnel | 14 156 706 | 15 573 960 |
| Consultants, experts externes et frais de mission | | |
| Consultants | 2 526 155 | 2 505 641 |
| Frais de mission du personnel | 565 533 | 181 401 |
| Délégués et missions individuelles externes | 49 278 | - |
| Autres contrats | 89 897 | 121 663 |
| Total des consultants, experts externes et frais de mission | 3 230 863 | 2 808 705 |
| Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement | | |
| Communications | 120 351 | 136 743 |
| Équipement | 285 008 | 196 201 |
| Contrats de location | 1 964 356 | 2 146 028 |
| Services publics | 176 048 | 131 256 |
| Entretien et réparations | 74 782 | 74 492 |
| Autres fournitures | 115 634 | 83 106 |
| Total des fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement | 2 736 179 | 2 767 826 |
| Services contractuels | | |
| Séminaires et réunions sous contrat | 14 436 | 28 861 |
| Production de documents sous contrat | 6 400 | 19 739 |
| Autres services contractuels | 1 744 909 | 1 805 473 |
| Total des services contractuels | 1 765 745 | 1 854 073 |
| Formations externes, subventions et autres transferts | | |
| Subventions et bourses | 2 377 | - |
| Formations et séminaires externes | 275 324 | 160 666 |
| Total des formations externes, subventions et autres transferts | 277 701 | 160 666 |
| Dépréciation et amortissement | 227 258 | 238 423 |
| Autres charges | | |
| Autres charges d'exploitation | 40 242 | 83 053 |
| Perte sur cession | 1 979 | 1 089 |
| Total des autres charges | 42 221 | 84 142 |
| Pertes de change | 951 599 | 1 417 370 |
| Total des charges financières | 16 055 | 15 165 |
| Total des charges | 23 404 327 | 24 920 330 |

Les charges sont ventilées selon leur nature. Elles concernent les paiements pour l'exécution du programme, le conseil d'administration, les activités de la Direction et l'Administration. S'y ajoutent les charges de dépréciation et d'amortissement, de location d'installations, les pertes de change et les contrats de reproduction de documents qui constituent les stocks de l'IPE.

19.1 Charges de personnel

Les charges du personnel international et national comprennent les salaires, les ajustements pour affectation, les prestations, les pensions, et les cotisations aux régimes de santé des professionnels et des agents des services généraux. La contribution de l'IPE au régime de santé est de 384 050 \$US (2021 : 414 617 \$US). Ce poste comprend également les mouvements du passif actuariel pour les CAA et les primes de rapatriement. Les charges de personnel surnuméraire comprennent tous les coûts liés à l'emploi de personnel temporaire. Les autres charges de personnel comprennent la contribution à l'ASHI, et les frais de déplacement du personnel qui ne sont pas liés aux frais de mission (congé dans les foyers, visites familiales, bourses d'études, entretiens, séparation).

19.2 Consultants, experts externes et frais de mission

Les charges relatives aux consultants représentent le coût de la passation de marché avec des consultants, y compris les frais d'assurance et de déplacement. Les frais de mission du personnel représentent les frais de mission et de formation du personnel et des agents surnuméraires de l'IPE. Il s'agit principalement des frais de déplacement et des indemnités journalières. Les frais de mission des délégués et des personnes externes sont les frais de voyage et les indemnités journalières des représentants, délégués, personnes physiques et autres (c'est-à-dire les non-fonctionnaires).

19.3 Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement

Les dépenses de communication concernent principalement les frais de téléphone ainsi que les frais postaux ou de transport. Les dépenses d'équipement représentent les achats et les coûts d'équipement au cours de l'exercice qui ne répondent pas aux critères de capitalisation en immobilisations corporelles ou incorporelles. Ce poste comprend la charge qui correspond à la contribution volontaire en nature pour les baux fournis gratuitement à l'IPE. Les frais d'entretien et de réparation sont principalement ceux liés avec les locaux de l'IPE, y compris la rénovation des bâtiments qui ne répondent pas aux critères de capitalisation en immobilisations corporelles. Les autres fournitures comprennent les fournitures de bureau.

19.4 Services contractuels

Les services contractuels représentent les charges pour lesquelles l'IPE a engagé une tierce partie pour effectuer des travaux en son nom. Les principales catégories de ce type d'arrangement comprennent la recherche, les séminaires et les réunions, ainsi que la production de documents. D'important montants entrent dans la catégorie « Autres services contractuels ». Il convient de noter que, dans le cadre de certaines dispositions, notamment les contrats sans contrepartie avec des organisations à but non lucratif et des ministères pour l'exécution des activités relevant de la

mission et du mandat de l'IPE, des contrats sont établis qui couvrent plusieurs types de services et de travaux qu'il est difficile d'affecter à une seule catégorie de services contractuels.

19.5 Formation externe, subventions et autres transferts

Les contributions financières comprennent les contributions apportées aux activités conjointes des Nations Unies, aux publications, aux conférences et aux activités de programme. Les subventions et les bourses comprennent les allocations pour frais d'étude, les programmes de bourses, les subventions, les parrainages et les aides financières. Les frais de formations externe et de séminaires sont principalement des frais de déplacement et des indemnités journalières des participants.

19.6 Dépréciation et amortissement

L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique des montants amortissables des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile (voir [Note 11](#)). L'amortissement est la charge résultant de l'affectation systématique du montant amortissable des immobilisations incorporelles sur leur durée de vie utile (voir [Note 12](#)).

19.7 Autres charges, pertes de change et charges financières

Les autres charges sont essentiellement composées de la provision pour créances douteuses résultant d'opérations avec et sans contrepartie directe, sur la base d'une analyse chronologique des montants en souffrance à la date de clôture.

Les charges financières sont principalement constituées des frais et commissions bancaires.

Note 20 : Budget

20.1 Ajustements des crédits

Les crédits représentent les montants approuvés par le Conseil d'administration (CA ou « le Conseil ») pour les différents éléments du programme, sous réserve de la disponibilité des fonds. Le CA de l'IPE approuve le budget de l'Institut tous les ans. Ces crédits peuvent être augmentés, à la discrétion du Directeur de l'Institut, par le transfert de contributions supplémentaires, à condition qu'elles soient affectées aux fins du programme autorisé par le conseil d'administration et à ceux relevant du mandat de l'Institut.

Comme stipulé dans la résolution n° 589 (paragraphe d et e) du 61^e CA, le Directeur est autorisé à accepter des contributions volontaires supplémentaires, à augmenter les crédits en conséquence, et à opérer des transferts entre lignes budgétaires, dans les limites autorisées par le Conseil.

20.2 Résolution du conseil d'administration

Une comparaison entre la résolution du Conseil d'administration et le total des dépenses de fin d'exercice est fournie. La présentation du rapprochement des comptes et du budget, l'état V, sépare le budget de financement de base, tel qu'il a été voté dans la résolution n°604 du programme de financement de projet de cette même résolution.

20.3 Programme de financement de projets et dépenses des autres fonds

Le Directeur de l'IPE est autorisé à recevoir des fonds ou une assistance en nature de la part de gouvernements, d'organisations internationales, régionales ou nationales, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales et d'autres organismes, ainsi que de particuliers, pour l'exécution des programmes, projets ou autres activités conformes aux objectifs, politiques et activités de l'IPE et de l'UNESCO ; Il est également autorisé à souscrire des obligations au titre de ces activités, conformément aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IPE, aux Statuts et Règlements de l'UNESCO et aux accords passés avec les donateurs.

Le budget approuvé couvre l'exercice financier du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. La situation budgétaire au 31 décembre 2022, qui ne concerne que les crédits alloués pour l'année 2022, fait apparaître un montant de 1 906 454 \$US non lié aux dépenses. Le montant total des dépenses de cette année, soit 20 367 762 \$US, comprend des engagements non liquidés d'un montant de 1 389 134 \$US et une réduction de 2 955 862 \$US pour les transactions inter-fonds.

Un état comparatif des montants prévus au budget et des montants réels est présenté dans ces états financiers (voir l'état V). Le montant total des crédits reçus en 2022 est inférieur à celui budgété, y compris pour les financements de projet. La réduction des dépenses (état V) s'explique à la fois par des nouveaux projets qui n'ont pas encore fait l'objet de signature et par des retards dans l'exécution de projets existant / extensions sans frais.

Les rapprochements entre les montants réels sur une base comparable tels que présentés dans l'état de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels et les montants réels dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont fournis.

20.4 Rapprochement des comptes : résultat budgétaire avec excédent (déficit)

| Exprimé en \$US | 2022 |
|--|--------------------|
| Excédent (Déficit) de l'année | (599 880) |
| Moins : produits (Rés. 604 Appr. par le CA moins revenus) | (530 231) |
| Engagements non liquidés (de l'exercice en cours) | (1 389 134) |
| Ajustements de la base comptable : | |
| Location de locaux (en nature) | 1 935 724 |
| Pertes de change | 951 599 |
| Dépenses au titre des engagements non liquidés de l'exercice précédent | 1 564 622 |
| Dépréciation et amortissement | 227 258 |
| Annulation des charges à payer | (397 593) |
| Charges à payer de l'exercice en cours | 318 869 |
| Annulation des paiements anticipés | 122 157 |
| Paiements anticipés de l'exercice en cours | (114 803) |
| Gains/(Pertes) d'exploitation | 12 943 |
| Prestations dues au personnel | (95 291) |
| Nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | (97 199) |
| Autres ajustements | (2 587) |
| Total des ajustements comptables | 4 425 699 |
| Résultat budgétaire sur une base de budget | 1 906 454 |

Afin de réconcilier les montants réels du budget avec l'excédent (déficit) figurant dans l'état de la performance financière, il faut tenir compte de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité des états financiers.

Le budget est établi sur la base des meilleures connaissances des contributions des donateurs et des estimations des dépenses. Les états financiers sont présentés selon le principe de la comptabilité d'exercice, conformément aux exigences des normes IPSAS. Les principaux ajustements ayant une incidence sur le rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière sont les suivants :

- Les engagements non liquidés non comptabilisés selon la comptabilité d'exercice ;
- Dépenses en immobilisations capitalisées et amorties sur la durée de vie utile, selon la comptabilité d'exercice (généralement comptabilisées à titre de charges de l'exercice en cours dans le budget).

Dans le cadre de la comptabilité d'exercice, les prestations dues au personnel sont présentées dans l'état de la situation financière, et les mouvements de l'obligation peuvent avoir une incidence sur l'état de la performance financière.

20.5 Rapprochement des comptes : résultat budgétaire avec flux de trésorerie nets

| 2022 Exprimé en \$US | Activités opérationnelles | Activités d'investissement | Total |
|--|------------------------------|-------------------------------|------------------|
| Excédent net réel selon l'état de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels | 1 906 454 | - | 1 906 454 |
| Écarts de base | 1 729 042 | (97 199) | 1 631 843 |
| Montant réel dans le tableau des flux de trésorerie | 3 635 496 | (97 199) | 3 538 297 |

Écarts de base

Le budget est préparé selon la méthode de la trésorerie modifiée. Il comprend des éléments non monétaires sous la forme d'engagements non liquidés et de contributions obligatoires non reçues. Afin de rapprocher le résultat budgétaire du tableau des flux de trésorerie, ces éléments non monétaires sont supprimés en tant qu'écart de base.

Afin de réconcilier les montants réels du budget avec l'excédent (déficit) de l'état de la performance financière, il faut tenir compte de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité des états financiers.

Le budget est préparé en utilisant la meilleure connaissance des contributions des donateurs et des estimations de dépenses. Les états financiers sont préparés sur la base d'une comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux exigences des normes IPSAS. Les principaux ajustements ayant un impact sur le rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière sont les suivants :

- Décaissement de l'allocation budgétaire (0,530 millions \$US) : ce montant représente la différence entre le budget alloué en 2022 et les produits comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément aux normes IPSAS.
- Certaines charges et certains produits, telles que les pertes de change de 2022 (0,952 million \$US) et les charges à payer nettes (0,079 million \$US), n'affectent pas le budget mais font partie de l'excédent comptable conformément aux normes IPSAS, ce qui entraîne une différence entre l'excédent budgétaire de 2022 et l'excédent (déficit) de 2022 dans l'état de la performance financière.
- Prestations dues au personnel (0,095 million \$US) : en vertu de la comptabilité d'exercice, le passif lié aux prestations dues au personnel figure dans l'état de la situation financière, et les mouvements du passif ont une incidence sur l'état de la performance financière, alors que, d'un point de vue budgétaire, seules les dépenses engagées et payées au cours de l'exercice sont indiquées.
- Charges budgétaires de l'année précédente (1,565 million \$US) : les engagements non liquidés relatifs à 2021 ont été passés en charges en 2022. Elles étaient incluses dans l'état V de 2021 et ont contribué à l'excédent budgétaire. Toutefois, si elles ne font pas partie de l'excédent budgétaire de 2022, elles ont été comptabilisées comme des dépenses encourues en 2022 dans l'état de la performance financière.
- Acquisition d'immobilisations (0,097 million \$US), dépréciation et amortissement (0,227 million \$US) : les dépenses en immobilisation sont capitalisées et amorties sur la durée de vie utile selon la comptabilité d'exercice, alors qu'elles sont enregistrées comme des dépenses de l'année en cours dans le budget.

- Contribution en nature pour l'utilisation des locaux (1,936 millions \$US) : évaluée et comptabilisée dans l'état de la performance financière à sa juste valeur (sur la base du tarif commercial de location des trois bureaux de l'IPE). La contribution en nature n'est pas incluse dans l'état V.
- Les éléments non monétaires tels que les obligations non liquidées (1,389 millions \$US) sont considérés comme une différence de base. Les obligations non liquidées, qui sont considérées comme des dépenses dans le cadre de la comptabilité budgétaire, reflètent les obligations qui sont en place à la fin de l'exercice et qui devraient être reçues dans les 12 mois suivant la clôture. Selon la comptabilité d'exercice, les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont engagées, qu'il y ait ou non une sortie de fonds correspondante.

Écarts temporaires

Le budget et le tableau des flux de trésorerie représentent tous deux les liquidités et les montants à payer pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. En tant que tel, il n'y a pas de différences temporelles dans le rapprochement.

20.6 Engagements non liquidés

| Exprimé en \$US | 2022 | 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier | 2 340 842 | 1 486 172 |
| Paiements au titre des engagements non liquidés | (1 564 622) | (949 328) |
| Économies sur les engagements non liquidés de l'exercice précédent | (648 766) | (492 633) |
| Total des engagements non liquidés de l'exercice précédent | 127 454 | 44 211 |
| Engagements non liquidés de l'exercice en cours | 1 389 134 | 2 297 131 |
| Ajustements de l'exercice en cours | (131) | (500) |
| Total des engagements non liquidés | 1 516 457 | 2 340 842 |

Pour des raisons budgétaires, l'Institut comptabilise les engagements non liquidés, qui sont des engagements non comptabilisés dans l'état de la situation financière. Ils concernent des engagements budgétaires n'ayant pas encore donné lieu à la prestation d'un service à la date de clôture et les charges à payer réelles pour des biens et services reçus mais non encore facturés, ainsi que pour des voyages qui ont eu lieu au cours de l'exercice. Les engagements non liquidés sont inclus dans les montants réels des dépenses budgétaires au 31 décembre 2022. Le total des engagements non liquidés à la date de clôture est de 1 516 457 \$US (2021 : 2 340 842 \$US).

Les engagements budgétaires ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, alors que les charges à payer réelles le sont conformément aux normes IPSAS.

Note 21 : Gestion des risques financiers

L'exposition au risque de crédit, de liquidité, de change et de taux d'intérêt survient dans le cours normal des activités de l'IPE. Les paragraphes suivants présentent des informations sur l'exposition de l'IPE à chacun des risques susmentionnés, les politiques et les processus de mesure et de gestion des risques, ainsi que la gestion du capital de l'IPE.

Les risques financiers de l'Institut sont gérés conformément aux politiques de gestion des risques de l'UNESCO. Les politiques de gestion des risques de l'UNESCO, ainsi que sa politique de placement et les Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IPE, visent à minimiser les effets négatifs potentiels sur les ressources dont dispose l'Institut pour financer ses activités.

L'objectif premier de la politique d'investissement de l'UNESCO est de préserver la valeur des ressources de l'Organisation. Dans le cadre de cet objectif général, les principales considérations relatives à la gestion des placements sont, par ordre de priorité, la sécurité du capital, la liquidité et le taux de rendement.

L'UNESCO dispose d'un comité de placements composé de représentants de la haute direction et d'un ou plusieurs membres externes qui conseillent le directeur financier sur la politique de placement et de gestion de la trésorerie de l'UNESCO, sur la stratégie globale d'investissement et sur la gestion des risques connexes.

21.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur de la trésorerie, des comptes à recevoir, de la créance de l'UNESCO et des autres créances est proche de leur valeur comptable enregistrée en raison de leur nature à court terme.

La juste valeur des comptes et charges à payer, et des autres passifs courants est proche de leur valeur comptable.

21.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour l'Institut si les clients ou les contreparties aux instruments financiers ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Il découle principalement de la trésorerie et des créances de l'IPE. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs financiers.

L'IPE participe au mécanisme de centralisation de trésorerie de l'UNESCO. Cette participation implique le partage des risques et des rendements avec tous les autres participants. Étant donné la mise en commun des liquidités de tous les participants dans cette trésorerie commune, chacun est exposé au risque global de celle-ci à hauteur des liquidités investis.

Trésorerie

L'IPE ne détient que des liquidités au 31 décembre 2022, et aucun équivalent de trésorerie ou placement direct à la date de clôture de l'exercice. Pour atténuer le risque de crédit, ces liquidités sont détenues auprès de grandes banques internationales bénéficiant d'un haut niveau de notation, conformément aux politiques de l'UNESCO. Par conséquent, l'exposition au risque de crédit lié à la trésorerie n'est pas significative.

Créances

Les créances proviennent principalement de donateurs et de bourses d'études et sont incluses dans la rubrique « Créances ». Une provision est constituée lorsqu'il existe des preuves objectives, fondées sur un examen des montants en souffrance à la date de clôture, qu'une contrepartie ne respectera pas les conditions initiales des créances. L'exposition au risque de crédit lié aux créances n'est pas significative car les contributions proviennent principalement de gouvernements et d'organismes connexes.

Les créances de l'UNESCO proviennent de liquidités détenues dans la trésorerie commune de l'UNESCO. L'exposition au risque de crédit de ces créances est limitée à sa valeur comptable. Ce risque n'est pas significatif, conformément aux restrictions imposées à l'UNESCO dans ses transactions avec des établissements bancaires dont les notations de crédit excèdent au minimum A-, et à ses solides liquidités disponibles à court terme.

21.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de voir l'IIPE ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Institut s'assure, sur la base des prévisions de trésorerie, qu'il dispose de liquidités suffisantes pour faire face aux dépenses de fonctionnement prévues.

À la fin de l'exercice, la trésorerie, et la créance de l'UNESCO de l'IIPE s'élèvent à 24 093 254 \$US (2021 : 17 918 008 \$US), un montant nettement supérieur au passif à court terme, qui s'élève à 3 897 401 \$US (2021 : 7 409 846 \$US). Par conséquent, l'Institut n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif.

21.4 Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. L'IIPE est exposé au risque de change sur les produits et les charges libellés en devises étrangères, principalement en euros. Une augmentation ou une diminution de 1 % du taux de change n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

Le risque de change lié aux activités extrabudgétaires de l'IIPE est géré par la planification budgétaire de chaque projet pour les dépenses en devises étrangères. Par conséquent, l'IIPE n'est pas exposé à un risque de change significatif.

21.5 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des effets de fluctuation des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et passifs financiers et/ou sur les flux de trésorerie futurs. L'Institut est principalement exposé au risque de taux d'intérêt sur ses actifs financiers portant intérêt.

Une hausse ou une baisse de 1 % des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

21.6 Risque de concentration

Le risque de concentration de l'IPE avec l'UNESCO est significatif, celui-ci représente 48 % du montant total des actifs au 31 décembre 2022 (2021 : 62 %). L'IPE considère cette exposition au risque de concentration suffisamment atténué par les solides liquidités disponibles à court terme de l'UNESCO.

Note 22 : Gestion du capital

L'IPE définit le capital qu'il gère comme l'ensemble de ses actifs nets, qui se compose des soldes et des réserves accumulés. Les objectifs de l'IPE en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à financer ses actifs et à remplir sa mission et ses objectifs. La stratégie globale de l'IPE en matière de gestion du capital comprend l'équilibre entre ses activités opérationnelles et d'investissement, et son financement sur une base annuelle.

L'IPE gère la structure de son capital en fonction de la conjoncture économique mondiale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. L'IPE gère son capital en examinant, à intervalles réguliers, les résultats réels par rapport aux budgets approuvés par le conseil d'administration.

Note 23 : Informations relatives aux parties liées

23.1 Organes directeurs

L'Institut est administré par son conseil d'administration (« le Conseil ») qui est composé de 12 membres, dont le président, et par un Comité exécutif de quatre membres, qui agit au nom du Conseil. Les membres sont choisis pour leur compétence et siègent à titre personnel. Ils ne reçoivent aucune rémunération de l'IPE.

Le Conseil d'administration se réunit une fois par an, tandis que le Comité exécutif se réunit une fois tous les deux ans. Dans des circonstances exceptionnelles, le Comité exécutif peut décider de se réunir. L'Institut prend en charge les frais liés de déplacements et de séjour des membres pour l'exécution de leurs fonctions.

23.2 Transactions IPE / UNESCO

Ces transactions sont des opérations entre l'IPE et l'UNESCO, l'entité contrôlante. Les transactions inter-entités sont comptabilisées sur une base brute. Les services reçus à titre gracieux ne sont pas comptabilisés. Les principaux services reçus à titre gracieux sont les suivants :

- services de gestion de la paie,
- services de technologie de l'information, et
- services juridiques.

23.3 Principaux cadres dirigeants

Le personnel clé de la direction est composé des membres de l'équipe dirigeante, qui a l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'IIPE. Il y a 9 postes considérés comme du personnel de direction clé en 2022 :

- Le directeur de l'IIPE ;
- Le directeur adjoint ;
- Le chef d'équipe de la Coopération technique ;
- La cheffe d'équipe des Programmes de formation et d'éducation ;
- La cheffe d'équipe de la gestion et de la mobilisation des connaissances ;
- La cheffe d'équipe de l'Administration ;
- Le chef de bureau (Buenos Aires) ;
- Le chef de bureau (Dakar) ;
- Le chef adjoint de bureau (Dakar) ;

La rémunération globale versée aux principaux dirigeants comprend les traitements nets, l'ajustement pour affectation, les prestations telles que les indemnités, les primes et les allocations, ainsi que les cotisations patronales aux régimes de retraite et d'assurance maladie.

Les principaux dirigeants bénéficient également d'avantages après cessation des services (voir [Note 14](#)) au même titre que les autres salariés. Les principaux cadres dirigeants sont des membres ordinaires de la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies.

| | 2022 | 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Nombre de personnes | 13 | 13 |
| Exprimé en \$US | | |
| Rémunération et indemnité de poste | 1 460 602 | 1 535 371 |
| Prestations (indemnités, subventions et allocations) | 200 412 | 313 586 |
| Régimes de retraite et d'assurance-maladie | 428 454 | 434 397 |
| Rémunération totale | 2 089 468 | 2 283 354 |
| Avances sur les droits constatés | 55 598 | 42 958 |
| Remboursement de l'impôt américain sur le revenu | - | 11 188 |

Les avances sont celles consenties au titre des prestations auxquelles le fonctionnaire a droit en vertu des Statuts et du Règlement du personnel. Les prêts accordés aux principaux dirigeants sont ceux accordés en vertu des Statuts et du Règlement du personnel. Les avances sur droits et les prêts sont largement accessibles à l'ensemble du personnel de l'IIPE.

Note 24 : Informations sectorielles

SITUATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022

| Exprimé en \$US | IPE Paris | IPE Buenos Aires | Bourses d'études | IPE Dakar | Transactions Inter-fonds | TOTAL |
|---|-------------------|---------------------|---------------------|------------------|-----------------------------|-------------------|
| ACTIF | | | | | | |
| Actifs courants | | | | | | |
| Trésorerie | 9 503 795 | 776 794 | 557 015 | 506 644 | - | 11 344 248 |
| Stocks | 6 667 | - | - | - | - | 6 667 |
| Créances à recevoir | 420 139 | 1 800 | (23) | 710 604 | - | 1 132 520 |
| Paiements anticipés | 165 300 | 16 317 | - | 75 509 | - | 257 126 |
| Autres créances | 133 629 | - | - | 1 101 | - | 134 730 |
| Créance de l'UNESCO | 16 013 452 | - | - | 908 445 | (4 172 891) | 12 749 006 |
| Total des actifs courants | 26 242 982 | 794 911 | 556 992 | 2 202 303 | (4 172 891) | 25 624 297 |
| Actifs non-courants | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | 756 116 | - | - | 3 469 | - | 759 585 |
| Immobilisations incorporelles | 117 302 | - | - | - | - | 117 302 |
| Total des actifs non-courants | 873 418 | - | - | 3 469 | - | 876 887 |
| TOTAL DES ACTIFS | 27 116 400 | 794 911 | 556 992 | 2 205 772 | (4 172 891) | 26 501 184 |
| PASSIF | | | | | | |
| Passifs courants | | | | | | |
| Comptes à payer et charges à payer | 276 668 | 34 756 | 76 257 | 134 855 | - | 522 536 |
| Prestations dues au personnel | 863 320 | 72 021 | - | 340 774 | - | 1 276 115 |
| Contributions volontaires avec conditions | 821 719 | - | - | 508 557 | - | 1 330 276 |
| Autres passifs | 425 787 | 53 280 | 52 000 | 237 407 | - | 768 474 |
| Payable à l'UNESCO | - | 4 060 695 | 112 196 | - | (4 172 891) | - |
| Total des passifs courants | 2 387 494 | 4 220 752 | 240 453 | 1 221 593 | (4 172 891) | 3 897 401 |
| Passifs non-courants | | | | | | |
| Prestations dues au personnel | 698 601 | 31 998 | - | 464 440 | - | 1 195 039 |
| Total des passifs non-courants | 698 601 | 31 998 | - | 464 440 | - | 1 195 039 |
| TOTAL DES PASSIFS | 3 086 095 | 4 252 750 | 240 453 | 1 686 033 | (4 172 891) | 5 092 440 |
| ACTIF NET | 24 030 305 | (3 457 839) | 316 539 | 519 739 | - | 21 408 744 |

SITUATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021

| Exprimé en \$US | IIPE Paris | IIPE Buenos Aires | Bourses d'études | IIPE Dakar | Transactions Inter-fonds | TOTAL |
|--|-------------------|----------------------|---------------------|------------------|-----------------------------|-------------------|
| ACTIF | | | | | | |
| Actifs courants | | | | | | |
| Trésorerie | 4 143 877 | 713 268 | 652 355 | 2 389 468 | - | 7 898 968 |
| Stocks | 13 940 | - | - | - | - | 13 940 |
| Créances à recevoir | 406 798 | - | 1 094 | 1 892 544 | - | 2 300 436 |
| Paiements anticipés | 170 262 | 8 093 | - | 51 256 | - | 229 611 |
| Autres créances | 209 747 | - | - | 349 | - | 210 096 |
| Créance de l'UNESCO | 12 970 367 | - | 929 057 | - | (3 880 384) | 10 019 040 |
| Total des actifs courants | 17 914 991 | 721 361 | 1 582 506 | 4 333 617 | (3 880 384) | 20 672 091 |
| Actifs non-courants | | | | | | |
| Placements | 9 107 028 | - | - | - | - | 9 107 028 |
| Immobilisations corporelles | 826 651 | 1 375 | - | 14 122 | - | 842 148 |
| Immobilisations incorporelles | 166 777 | - | - | - | - | 166 777 |
| Total des actifs non-courants | 10 100 456 | 1 375 | - | 14 122 | - | 10 115 953 |
| TOTAL DES ACTIFS | 28 015 447 | 722 736 | 1 582 506 | 4 347 739 | (3 880 384) | 30 788 044 |
| PASSIF | | | | | | |
| Passifs courants | | | | | | |
| Comptes à payer et charges à payer | 311 683 | 48 713 | 127 746 | 273 754 | - | 761 896 |
| Prestations dues au personnel | 913 033 | 53 703 | - | 304 501 | - | 1 271 237 |
| Contributions volontaires avec conditions | 2 253 782 | - | - | 2 453 429 | - | 4 707 211 |
| Autres passifs | 451 860 | 68 721 | 52 000 | 96 921 | - | 669 502 |
| Payable à l'UNESCO | - | 2 424 899 | 1 071 344 | 384 141 | (3 880 384) | - |
| Total des passifs courants | 3 930 358 | 2 596 036 | 1 251 090 | 3 512 746 | (3 880 384) | 7 409 846 |
| Passifs non-courants | | | | | | |
| Prestations dues au personnel | 820 075 | 34 406 | - | 515 093 | - | 1 369 574 |
| Total des passifs non-courants | 820 075 | 34 406 | - | 515 093 | - | 1 369 574 |
| TOTAL DES PASSIFS | 4 750 433 | 2 630 442 | 1 251 090 | 4 027 839 | (3 880 384) | 8 779 420 |
| ACTIF NET | 23 265 014 | (1 907 706) | 331 416 | 319 900 | - | 22 008 624 |

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

| Exprimé en \$US | IIPE Paris | IIPE Buenos Aires | Bourses d'études | IIPE Dakar | Transactions Inter-fonds | TOTAL |
|---|-------------------|--------------------|------------------|------------------|--------------------------|-------------------|
| PRODUITS | | | | | | |
| Contributions volontaires – Financement de base | 7 343 106 | - | - | 2 486 727 | - | 9 829 833 |
| Contributions volontaires – Financement de projets | 3 608 485 | 278 072 | - | 4 660 790 | - | 8 547 347 |
| Allocation financière de l'UNESCO | 2 140 100 | - | - | - | - | 2 140 100 |
| Contribution en nature | 1 815 975 | 60 000 | - | 59 749 | - | 1 935 724 |
| Autres activités génératrices de produits | 10 639 | 33 460 | (12 892) | 182 636 | - | 213 843 |
| Produits financiers | 133 705 | - | - | - | - | 133 705 |
| Autres produits | 3 895 | - | - | - | - | 3 895 |
| Transferts intersectoriels | 174 330 | 15 495 | - | 59 474 | (249 299) | - |
| TOTAL DES PRODUITS | 15 230 235 | 387 027 | (12 892) | 7 449 376 | (249 299) | 22 804 447 |
| CHARGES | | | | | | |
| Charges de personnel | 9 125 362 | 1 272 436 | - | 3 758 908 | - | 14 156 706 |
| Consultants, experts externes et frais de mission | 1 053 406 | 459 158 | - | 1 718 299 | - | 3 230 863 |
| Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement | 2 368 757 | 117 337 | 1 875 | 248 210 | - | 2 736 179 |
| Services contractuels | 889 990 | 55 265 | - | 820 490 | - | 1 765 745 |
| Formations externes, subventions et autres transferts | 11 715 | - | - | 265 986 | - | 277 701 |
| Dépréciation et amortissement | 215 692 | 1 375 | - | 10 191 | - | 227 258 |
| Autres charges | 30 176 | 13 446 | - | (1 401) | - | 42 221 |
| Pertes de change | 710 038 | (27 398) | - | 268 959 | - | 951 599 |
| Charges financières | 334 | 12 193 | 110 | 3 418 | - | 16 055 |
| Transferts intersectoriels | 59 474 | 33 350 | - | 156 475 | (249 299) | - |
| TOTAL DES CHARGES | 14 464 944 | 1 937 162 | 1 985 | 7 249 535 | (249 299) | 23 404 327 |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE | 765 291 | (1 550 135) | (14 877) | 199 841 | - | (599 880) |

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

| Exprimé en \$US | IIPE Paris | IIPE Buenos Aires | Bourses d'études | IIPE Dakar | Transactions Inter-fonds | TOTAL |
|---|-------------------|-------------------|------------------|--------------------|--------------------------|-------------------|
| PRODUITS | | | | | | |
| Contributions volontaires – Financement de base | 13 438 405 | - | - | 2 123 783 | - | 15 562 188 |
| Contributions volontaires – Financement de projets | 4 138 645 | 453 352 | - | 2 155 953 | - | 6 747 950 |
| Allocation financière de l'UNESCO | 2 140 100 | - | - | - | - | 2 140 100 |
| Contribution en nature | 1 911 090 | 120 000 | - | 63 125 | - | 2 094 215 |
| Autres activités génératrices de produits | 105 011 | 65 114 | 90 125 | 178 664 | - | 438 914 |
| Produits financiers | 38 624 | - | - | - | - | 38 624 |
| Autres produits | 21 441 | - | - | - | - | 21 441 |
| Transferts intersectoriels | 165 582 | 44 794 | 13 397 | 442 | (224 215) | - |
| TOTAL DES PRODUITS | 21 958 898 | 683 260 | 103 522 | 4 521 967 | (224 215) | 27 043 432 |
| CHARGES | | | | | | |
| Charges de personnel | 10 964 169 | 978 274 | - | 3 631 517 | - | 15 573 960 |
| Consultants, experts externes et frais de mission | 1 150 583 | 331 407 | - | 1 326 715 | - | 2 808 705 |
| Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement | 2 400 582 | 156 504 | 9 619 | 201 121 | - | 2 767 826 |
| Services contractuels | 1 316 003 | 71 932 | - | 466 138 | - | 1 854 073 |
| Formations externes, subventions et autres transferts | 36 816 | - | (1 051) | 124 901 | - | 160 666 |
| Dépréciation et amortissement | 220 951 | 1 558 | - | 15 914 | - | 238 423 |
| Autres charges | 49 990 | 16 910 | 8 498 | 8 744 | - | 84 142 |
| Pertes de change | 1 155 799 | (16 477) | - | 278 048 | - | 1 417 370 |
| Charges financières | 129 | 12 681 | 88 | 2 267 | - | 15 165 |
| Transferts intersectoriels | 18 779 | 30 000 | 37 304 | 138 132 | (224 215) | - |
| TOTAL DES CHARGES | 17 313 801 | 1 582 789 | 54 458 | 6 193 497 | (224 215) | 24 920 330 |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE | 4 645 097 | (899 529) | 49 064 | (1 671 530) | - | 2 123 102 |



unesco

Institut international de
planification de l'éducation

Bureau de Paris

7-9, rue Eugène Delacroix

75116 Paris, France

Tél : +33 (0) 1 45 03 77 00

iiep.unesco.org/fr

Bureau de Buenos Aires

Agüero 2071

1425 Buenos Aires, Argentine

Tél : +54 11 4806 9366 /
4807 5446

buenosaires.iiep.unesco.org

Bureau de Dakar

Route de Ngor,
Enceinte Hotel Ngor Diarama
B.P. 3311, Dakar, Sénégal

Tél : +221 33 859 77 30

dakar.iiep.unesco.org/fr